

HENRI BOURASSA

— *Le Projet de* —
Loi Navale

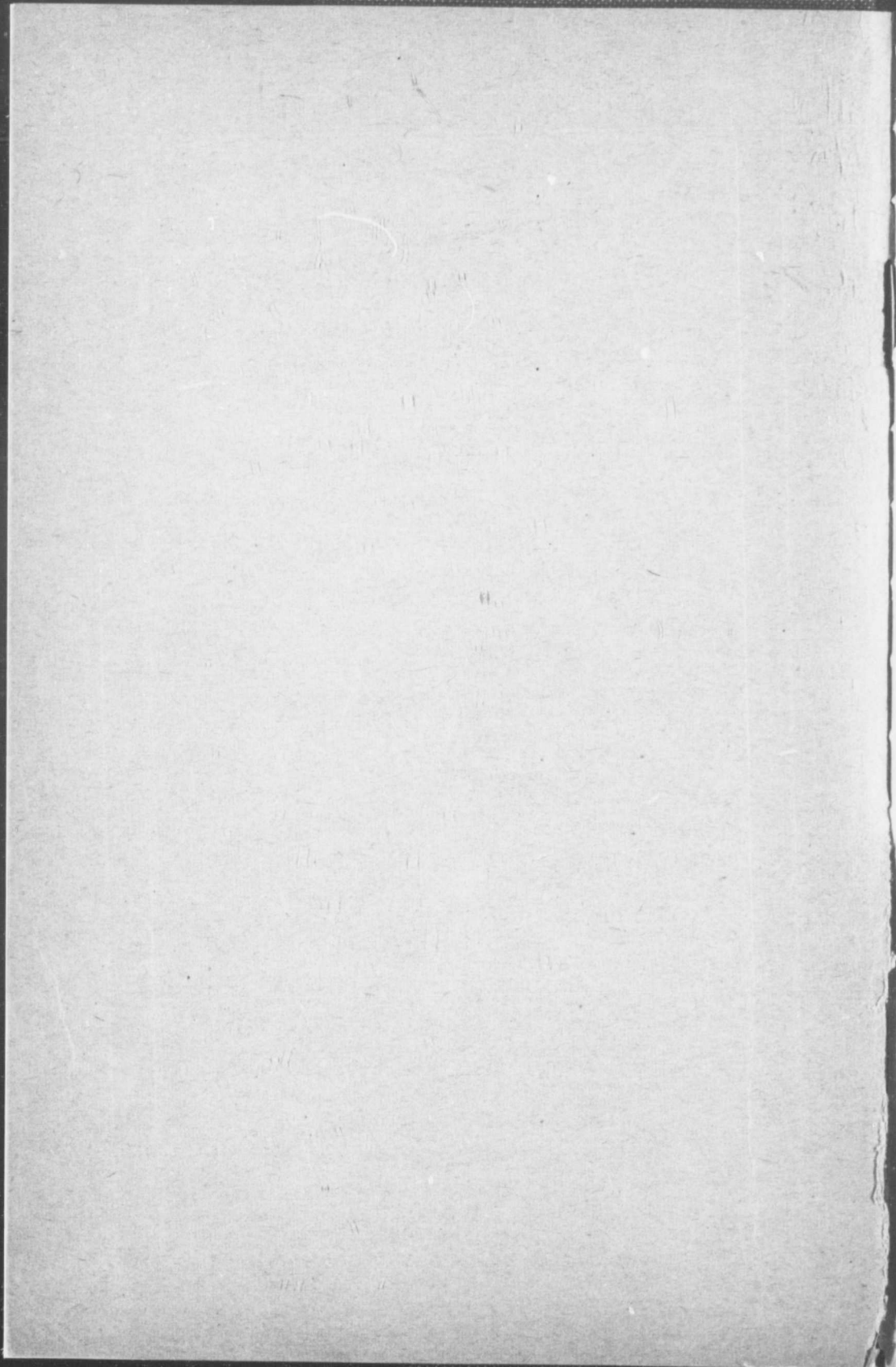
*Sa Nature,
Ses Conséquences*

Discours prononcé au Monument National,
le 20 janvier 1910.



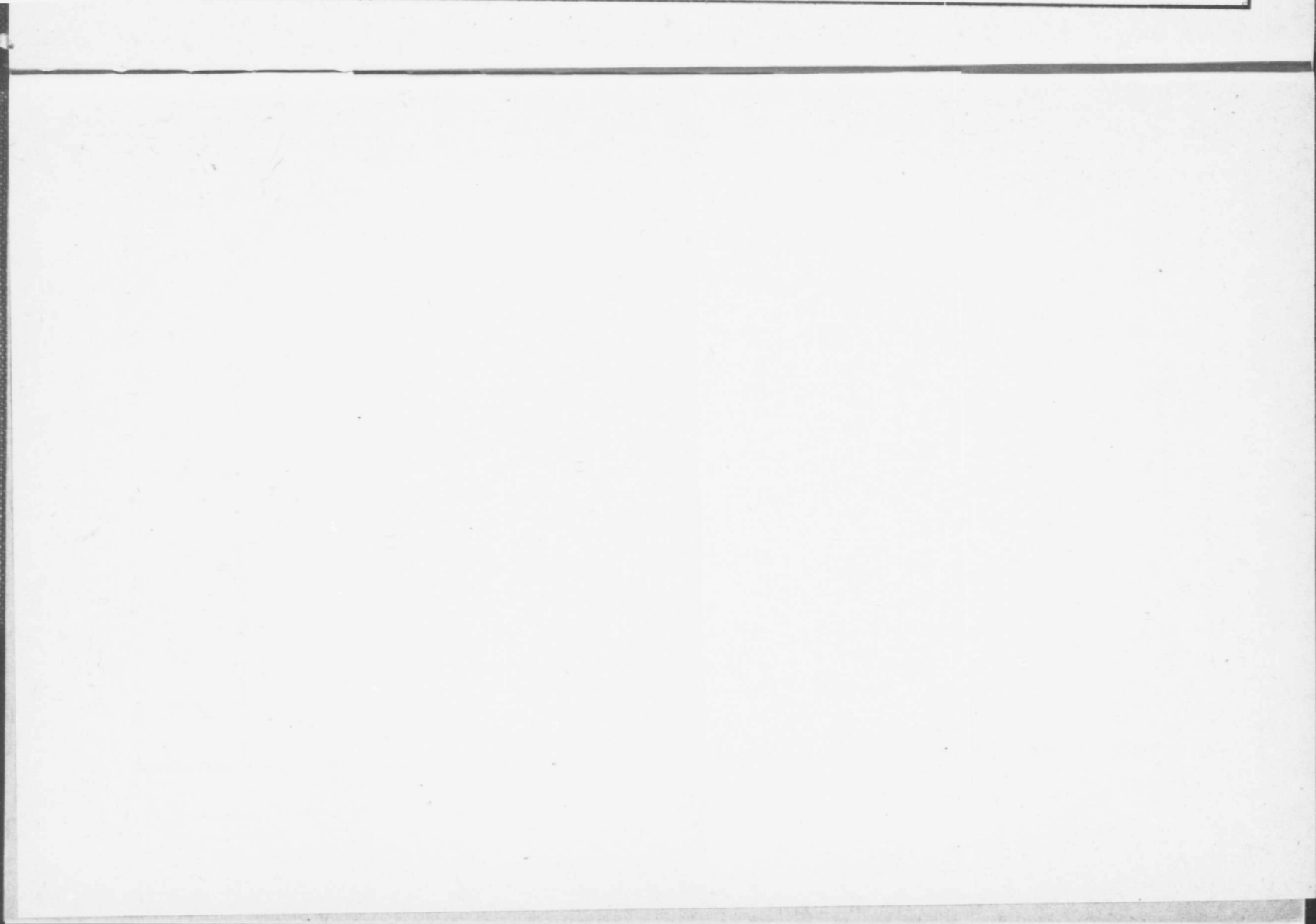
PRIX: 10 sous (plus frais de poste, 2 sous)

En vente au bureau du "DEVOIR", 71a rue St-Jacques,
et dans les principales librairies.



W

J. M. L.



HENRI BOURASSA

— *Le Projet de* —
Loi Navale

*Sa Nature,
Ses Conséquences*

Discours prononcé au Monument National,
le 20 janvier 1910.



PRIX: 10 sous (plus frais de poste, 2 sous)

En vente au bureau du "DEVOIR", 71a rue St-Jacques,
et dans les principales librairies.

HE 769

B68

139673

BOURASSA, 71

J

t
l
r
c
l
s
l
s
a
r
n
p
d
es
cc
\$1
nc
00
ne
s'
né
lo
se
II
co
est

PREMIERE PARTIE

Etude du Projet: Coût de la Flotte—Aspect Constitutionnel.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Le sujet que nous allons étudier ce soir ensemble, avec le désir sincère d'arriver à la vérité, est vaste, il comporte des développements considérables, il ouvre l'horizon à des aperçus nombreux. Aussi, sans plus de préface, j'y entre de plain pied.

Le 12 janvier, le premier-ministre soumettait à la Chambre des Communes un projet de loi intitulé: "Bill 95. Loi Concernant le Service de la Marine du Canada."

Comme toutes les lois organiques ce projet affecte à la fois le budget et la constitution. D'une part, il sera la source de dépenses considérables; de l'autre, il modifie profondément notre situation politique dans nos rapports avec la mère-patrie, et plus tard nos relations avec les pays étrangers.

C'est donc sous ces deux aspects que nous allons l'analyser.

LE COUT DE LA MARINE

Et tout d'abord, il est bon de dissiper une erreur que les comptes-rendus des journaux ont pu produire dans vos esprits.

Le premier-ministre a déclaré que le coût de la marine de guerre serait de \$11,000,000, si nous faisons construire nos vaisseaux en Angleterre, de \$15,000,000, s'ils étaient construits au Canada; et que l'entretien de cette flotte s'élèverait à environ \$3,000,000 par année. Beaucoup en ont conclu que la loi détermine le chiffre de la dépense ainsi que le modèle des vaisseaux. Il n'en est rien.

Tout ce qui, dans la loi, concerne la construction et l'entretien de la flotte est réglé par les articles 5 et 6:

Art. 5.—Le ministre de la marine est chargé de la direction et de la gestion de toutes affaires navales, y compris l'achat, l'entretien et la réparation des bouches à feu, des munitions de guerre, des armes, des salles d'armes, des magasins, des vivres et de l'habillement de guerre à l'usage de la Marine.

Art. 6.—Le ministre est chargé de la direction et de l'administration, de même que de la construction, de l'achat, de l'entretien et de la réparation des établissements de marine et des vaisseaux et autres navires pour le service de la Marine.

Ainsi, le nombre de vaisseaux, leurs modèles, leur équipement, — par conséquent, le coût de la flotte — tout est laissé à la discrétion du cabinet et du parlement. Ce qui doit coûter \$11,000,000 ou \$15,000,000, ce n'est que l'embryon de flotte que le premier ministre demande au parlement de créer cette année.

Rappelez-vous d'ailleurs que sir Wilfrid Laurier, grand homme d'état, en prend volontiers à son aise avec les millions. En 1903, je l'ai entendu de mes oreilles—et je l'ai presque cru—dire que le chemin de fer Transcontinental ne coûterait au pays que treize millions; et on avoue déjà qu'il va coûter 160 millions, et tout le monde admet qu'il coûtera plus de 200 millions.

DEPENSES ADDITIONNELLES

Du reste, la loi projetée crée d'autres sources de dépenses.

L'article 8 pourvoit à l'établissement d'un conseil de la Marine qu'il faudra rétribuer.

L'article 40 et les suivants décrètent l'établissement d'une école navale qu'il faudra construire, meubler et remplir de professeurs et d'élèves.

L'article 36 pourvoit déjà à la fondation de pensions pour nos marins.

Et enfin, en dehors de la loi, dès l'été dernier, à la conférence de Londres, il a été entendu entre l'amirauté anglaise et nos représentants qu'il faudrait construire, dans nos ports, des bassins de radoub — non-seulement pour les navires de la flotte canadienne mais pour les plus gros vaisseaux de guerre britanniques.

Voici, sur ce point, le texte du Rapport de la conférence:

Dans toute étude de la question de créer de nouvelles installations de radoub, l'amirauté suggéra qu'il faudrait concevoir les bassins de dimension suffisante pour accommoder les plus gros bâtiments, soit de guerre ou de commerce, vu qu'outre les avantages mercantiles, des croiseurs cuirassés et des bâtiments de guerre pourraient en cas d'une circonstance critique se servir de ces bassins. Il pourrait être placé des bassins de ce genre sur le Pacifique, l'Atlantique et le fleuve Saint-Laurent. (1)

Tous ceux qui ont consacré à cette question une étude même superficielle savent que le projet actuel n'est que le commencement, l'embryon de notre organisation navale. Il suffit d'étudier l'histoire et le budget des nations qui possèdent des flottes de guerre pour comprendre combien il est insensé de croire que nous en resterons à cette dépense initiale de onze ou quinze millions.

LE RENOUVELLEMENT DES VAISSEAUX.

Personne, sauf M. Monk, n'a encore parlé du renouvellement de ces vaisseaux. Les flottes passent, et passent vite, même en temps de paix. Et elles coûtent de plus en plus cher.

Le chef de l'opposition, M. Borden, toujours désireux dans les circonstances difficiles de venir au secours du gouvernement, s'est empressé de dépasser M. Laurier dans la course à l'impérialisme. Non content des quatre cuirassés protégés, modèle "Bristol", du croiseur, modèle "Boadicée", et des six contre-torpilleurs que le premier-ministre met à la disposition de l'Angleterre, il dit: "Faisons mieux: donnons un dreadnought."

Je respecte l'autorité de M. Laurier et celle de M. Borden. Mais il existe dans la vieille Angleterre quelques hommes qui, sur les questions de marine, sont presque aussi compétents que nos politiciens canadiens. Voici l'opinion d'un homme qui s'y connaît: je veux parler de sir William White, longtemps directeur des constructions

navales du gouvernement britannique. Que dit-il, sur ce point?

"Il n'y a pas d'arrêt définitif dans la conception de nouveaux modèles de vaisseaux de guerre, et comme le modèle des dreadnoughts n'a pas reçu l'approbation d'un grand nombre d'experts, on peut être assuré que ce genre de vaisseaux ne restera pas toujours en faveur et ne sera pas en usage aussi longtemps que ses partisans le prétendent". (1)

Cette opinion de sir William White n'est, du reste, que le résumé de l'histoire des flottes de guerre depuis qu'elles existent, et surtout depuis que l'application de la vapeur, de l'électricité et des armements modernes ont transformé la guerre maritime. L'histoire des peuples modernes est là pour nous enseigner qu'une flotte de guerre dure vingt ou trente ans, même si le pays a été en paix. A la fin de cette période, il faut la mettre au vieux fer et la remplacer par des modèles nouveaux.

Je ne développerai pas davantage le côté purement financier de la question. Le député de Jacques-Cartier, M. Monk, l'a très bien exposé dans un discours mémorable qu'il prononçait à Lachine il y a quelques semaines. Il a parlé le langage de la raison, alors que tant d'autres ont perdu la tête.

ASPECT CONSTITUTIONNEL LOI SUR LA MILICE

Etudions maintenant la loi sous son aspect constitutionnel.

Nous avons depuis plus de quarante ans une loi sur la milice. Elle a subi diverses transformations, mais le principe en est resté le même. Ce principe, c'est celui sur lequel repose l'organisation militaire de tous les pays autonomes de l'Empire. En voici l'expression.

Chacune des colonies pourvoit, dans la mesure de ses forces, à la défense de son territoire par l'organisation d'une force militaire dont le gouvernement de la colonie conserve la direction au triple point de vue budgétaire, constitutionnel et militaire. Et la flotte et l'armée britanniques restent libres, sous l'autorité du gouvernement impérial, de se porter sur tous les points attaqués ou menacés de l'Empire.

(1) "There is no finality in warship design and as the Dreadnought type is not approved by many competent authorities, it is practically certain that it will not remain permanently in favour or be so long continued in use as its advocates think probable." "XIXth Century", avril 1909, page 550.

(1) Rapport de la Conférence, page 35.

Ouvrons la loi sur la milice :

"Art. 69.—Le gouverneur en Conseil peut mettre la milice, ou toute partie de la milice, en service actif partout dans le Canada et en dehors du Canada, POUR LA DEFENSE DE CE DERNIER, en quelque temps que ce soit où il paraît à propos de le faire à raison de circonstances critiques."

Pardon de cette langue barbare: c'est la traduction officielle.

Et l'article d'interprétation explique que "circonstances critiques", "événement soudain" et "temps critique" signifient "guerre, invasion, émeute, ou insurrection, réelles ou appréhendées."

Lorsque cette loi fut refaite, en 1904, elle donna lieu à un vif débat. Plusieurs députés de la gauche, M. Maclean, de Toronto, M. Sproule, député de Grey, et quelques autres, interpellèrent vigoureusement le ministre de la milice et demandèrent de faire disparaître de l'article 69 les mots "for the defence thereof", — "pour la défense de ce dernier", c'est-à-dire du Canada.

Le ministre de la Justice, sir Charles Fitzpatrick, déclara que cet article avait été rédigé conformément au contrat qui avait toujours existé entre l'Angleterre et ses colonies.

OPINION DE SIR F. BORDEN

Sir Frederick Borden, ministre de la Milice, soutint l'attaque sans broncher. Entre autres paroles très sensées, il fit les déclarations suivantes que je recommande à ceux qui, en ce moment, ne rêvent que batailles et carnage sur toutes les mers du globe:

"L'idée fondamentale d'une milice a toujours été et est encore la défense de la patrie. Dans toutes les parties de l'Empire Britannique, sans exception, et en Angleterre même, la loi consacre le principe que la milice, composée d'engagés volontaires, ne pourra être appelée à servir que chez elle. J'ai pris la peine d'examiner les anciennes lois de milice des différentes provinces qui forment maintenant la confédération du Canada, et dans toutes je retrouve cette même restriction. Cela a toujours existé. C'EST DONC UNE FOLIE QUE DE VOULOIR PARLER DE SERVIR EN DEHORS DU PAYS..."

ON A AJOUTÉ LES MOTS "POUR LA DEFENSE DU PAYS" POUR BIEN INDICER QUE LA MILICE NE PEUT ÊTRE ENVOYÉE EN DEHORS DU CANADA QUE POUR LA DEFENSE DU CANADA." (1)

Au cours du même débat, le même ministre déclarait que, lors de la guerre d'Afrique, le gouvernement avait agi en dehors de la loi, au-delà de la loi, — on avait failli me lapider qua-

tre ans auparavant, parce que je disais la même chose, — et il ajoutait qu'en 1899 comme en 1904, sous l'empire de la loi de la milice, — comme à toutes les époques, dans tous les pays autonomes de l'Empire britannique, — jamais une loi sur la milice n'avait pourvu à l'envoi de troupes coloniales en dehors de la colonie, sauf pour la défense du territoire colonial.

LOI NAVALE

A l'encontre de l'article 69 de la loi sur la milice, qui décrète que le gouvernement ne peut envoyer la milice canadienne au-delà des frontières du Canada, sauf pour la défense du territoire canadien, voici le texte que le gouvernement a introduit dans le projet de loi navale:

"Art. 17.—Le Gouverneur en Conseil peut mettre la force navale, ou toute partie de la force, en service actif en quelque temps que ce soit où il paraît à propos de le faire à raison de circonstances critiques.

"Art. 18.—EN TEMPS CRITIQUE le Gouverneur en Conseil peut mettre la marine, ou en mettre toute partie que ce soit à la disposition de Sa Majesté pour service général dans la Marine Royale, ainsi que tous vaisseaux ou navires de la Marine, et tous marins servant sur ces vaisseaux ou navires ou tous officiers ou marins appartenant à la Marine."

Et l'article d'interprétation (Art. 2a) nous explique que, pour la flotte comme pour l'armée, "temps critique" veut dire "guerre, invasion, émeute ou insurrection, réelles ou appréhendées."

LEGENDE DU "CANADA"

Par hasard, j'ai lu le "Canada" ce matin, — depuis que j'ai commis le péché de fonder un journal, il faut bien que je lise les autres, de temps en temps — et je constate que l'organe du ministère veut, à toute force, entretenir la légende qu'il a créée: à savoir, que la flotte qu'on allait construire serait une flotte canadienne, sous le contrôle du gouvernement canadien, pour la seule protection du Canada. Ce matin, — comme ces poltrons qui chament à tue-tête en passant devant les cimetières, afin de se faire oublier qu'ils ont peur des morts, — ce matin, le "Canada" va encore plus loin. Il affirme tranquillement que le texte que je viens de lire nous place ni plus ni moins que dans la position d'une nation indépendante, alliée à la Grande-Bretagne, qui s'engagerait par traité à joindre ses forces navales aux forces anglaises en cas de guerre.

Du reste, voici le langage du "Canada" :

(1) "Débats" des Communes—traduction officielle. 1er août 1904, col. 8190 et 8196.

“Voilà qui garantit bien que notre milice navale ne pourra jamais être appelée en service actif sans le consentement du peuple canadien.

“Nous sommes ainsi placés ni plus ni moins que dans la position d'une nation indépendante alliée à la Grande-Bretagne, qui s'engagerait par traité à joindre ses forces navales aux flottes anglaises, en cas de guerre.”

S' imagine-t-on le gouvernement belge soumettant au parlement de Bruxelles un texte de loi qui l'autorise, en cas de guerre, d'invasion ou d'insurrection dans toutes les possessions françaises, à mettre l'armée belge au service de la république française et qui donne au ministre de la guerre, à Paris, à compter du moment de la mobilisation, le commandement des forces belges?

La république de Saint-Marin ne voterait pas un texte comme celui-là et ne mettrait pas à la disposition du roi d'Italie les cinq ou six hommes de police qui gardent son territoire, dans des termes aussi abjects que ceux dont le gouvernement se sert pour sacrifier l'autonomie de notre pays.

J'ai voulu souligner, en passant, le genre d'arguments que le ministère inspire à ses organes, à ceux qu'il charge d'aveugler la province de Québec.

Evidemment, le premier-ministre croit que dans sa “chère vieille province” on peut impunément se moquer de l'histoire, de la loi et même du simple bon sens, et que ses “chers compatriotes” sont “emplissables” à merci. (Pardon du mot!).

L'OPINION DE SIR WILFRID LAURIER

Mais écartons les commérages des domestiques et tendons l'oreille aux propos du maître. Lorsque le premier-ministre eut présenté à la Chambre des Communes le texte que je viens de vous lire, il y ajouta ce commentaire:

Sir Wilfrid LAURIER: ... En cas de guerre, les forces navales peuvent être mises à la disposition de Sa Majesté.

M. FOSTER: “A ce propos, l'honorable ministre voudrait-il nous donner lecture de l'article qui définit les “ces d'urgence”?”

Sir Wilfrid LAURIER: “C'est la reproduction de l'article de la Loi sur la Milice: “Circonstances critiques,” “événement soudain,” et “temps critiques,” signifient guerre, invasion, émeute ou insurrection, réelles ou appréhendées.”

“Et, ainsi que je l'ai déclaré, ajoute le premier ministre, le Gouverneur en Conseil peut, en cas d'urgence, exercer le pouvoir de mobiliser les forces navales et les mettre à la disposition de Sa Majesté, avec cette seule restriction que le parlement doit être convoqué sans délai.”

“M. SPROULE (le même qui attaquait le gouvernement en 1904 sur le même terrain, posant les mêmes objections à l'article de la loi sur la milice que je lisais tantôt): “Le mot “guerre” signifie-t-il ici une guerre affectant toute partie de l'Empire, ou le Canada seulement?”

Sir Wilfrid LAURIER: LA GUERRE PAR TOUT. QUAND LA GRANDE-BRETAGNE EST EN GUERRE, LE CANADA EST EN GUERRE. Il n'y a pas de différence. Si la Grande-Bretagne, à laquelle nous sommes soumis, est en guerre avec une nation quelconque, le Canada est exposé à l'invasion; donc le Canada est en guerre.” (1)

Certes, Messieurs, je reconnais en sir Wilfrid Laurier un homme politique de haute valeur, le tacticien parlementaire le plus habile, peut-être, que notre pays ait connu; mais ni à lui, ni à plus grand que lui, je ne reconnais le droit de rayer d'un trait de plume toute l'histoire de l'Empire britannique.

LES GUERRES DE L'ANGLETERRE

Depuis un siècle, l'Angleterre a fait ou subi vingt-trois guerres ou expéditions militaires importantes. En voici la nomenclature:

1812	Guerre contre les Etats-Unis.
1824-26	Première guerre contre la Birmanie.
1827-29	Intervention dans la guerre d'indépendance de la Grèce.
1839	Première guerre contre la Chine pour l'introduction de l'opium.
1841-42	Première guerre contre l'Afghanistan.
1848-49	Guerre contre les Sikhs. Conquête du Punjab.
1852	2me guerre contre la Birmanie.
1853-56	Guerre de Crimée.
1856-60	2me guerre de Chine (avec la France.)
1856	Guerre contre la Perse.
1857-58	Révolte des Cipayes.
1867-68	Expédition d'Abyssinie.
1877-81	Première guerre contre le Transvaal. Guerre des Zoulous. 2me guerre du Transvaal; Majabab-Hill.
1878-80	2me guerre contre l'Afghanistan.
1882	Expédition d'Egypte; bombardement d'Alexandrie.
1884-85	Guerre du Soudan.
1891	Révolte des Manipuri; (Indes.)
1893	Guerre contre les Métabélés.
1896	Guerre contre les Achantis; expédition de Koumassie. Attaque de Jamieson contre le Transvaal.
1899-01	Guerre Sud-Africaine.
1907	Expédition au Thibet.

Comme on le voit, j'ai complètement écarté de cette liste les guerres napoléoniennes, terminées en 1815.

(1) Traduit du texte anglais, non révisé, des débats de la Chambre, 12 janvier 1910, col. 1790-91.

Sur les vingt-trois guerres que j'ai nommées, il en est cinq, d'une importance exceptionnelle, qui, jusqu'à un certain point, ébranlèrent les fondements de l'Empire: la guerre de Crimée, la révolte des Cipayes, la guerre du Soudan, la guerre de l'Afghanistan, la guerre Sud-Africaine. Je demande au premier-ministre de nous dire, du piédestal d'où il nous rend ses oracles, à quel moment les flottes des Cipayes, des Boers du Sud-Africain, des Soudanais du Mahdi, des Afghans, ou même celles de la Russie, bloquées dans la rade de Sébastopol par la flotte anglaise et la flotte française réunies, menacèrent le territoire du Canada?

Cette déclaration est non seulement fautive jusqu'à l'absurde, dans l'histoire du passé; elle est également fallacieuse à l'heure actuelle.

QUEL PAYS MENACE LE CANADA?

Si j'avais encore l'honneur d'un siège à la Chambre des Communes, dût sir Wilfrid Laurier me faire écraser par sa majorité comme il le faisait il y a onze ans, dût M. Borden lui tendre la main de l'autre côté de la Chambre pour tâcher d'étouffer ma voix, comme sir Charles Tupper le faisait en 1900, je me lèverais et je lui demanderais: "A l'heure qu'il est, quel est le pays qui, en guerre avec la Grande-Bretagne, pourrait atteindre le territoire canadien, sauf les Etats-Unis et peut-être le Japon? Et par conséquent, que devient votre assertion que chaque fois que l'Angleterre est en guerre le Canada est menacé d'invasion? De quel droit nous imposez-vous en 1910 l'application d'un principe que vous avez repoussé en 1904? l'exécution d'une mesure que vous avez combattue à Londres, en 1902 et en 1907? Pourquoi le Canada vous permettrait-il de transformer son état colonial et son régime constitutionnel lorsque vous formulez, pour justifier votre volte-face, un axiome que démentent l'histoire et la situation actuelle du monde?"

LE "GOUFFRE DU MILITARISME"

La déclaration de sir Wilfrid Laurier méritait d'être relevée parce qu'elle énonce une fausseté historique, parce qu'elle constitue une hérésie constitutionnelle. Mais elle est plus grave encore parce qu'elle éclaire d'un jour nouveau nos lois sur la milice.

Si le premier-ministre et sa majorité docile appliquent à la loi militaire le raisonnement qu'ils font au sujet de la flotte; s'il est

vrai que chaque fois que l'Angleterre est en guerre le Canada est menacé; alors, un ministre complaisant, interprétant à la Laurier l'article 69 que je vous ai lu tantôt, peut désormais, sans consulter les Chambres, envoyer tous nos régiments combattre pour l'Angleterre aux cinq parties du monde.

En un mot, messieurs, c'est, comme le disait le président, répétant la parole même de M. Laurier, c'est plonger le Canada tout entier, sans un mot d'avertissement, dans ce "tourbillon du militarisme" que le premier ministre dénonçait naguère avec tant d'éloquence.

LE VOEU DU 29 MARS

Le 29 mars dernier, M. Foster formulait une proposition — que je pourrais appeler, "nationaliste", — relative à la défense navale. Il proposait l'organisation de la défense de nos côtes. Mais il appuyait cette proposition d'un discours archi-impérialiste. M. Laurier lui répondait par un discours presque nationaliste, déclarant que le gouvernement n'entendait pas se laisser entraîner dans une panique — "not to be stampeded" — et il terminait son discours par une résolution beaucoup plus impérialiste que celle de M. Foster. Le leader de la gauche, M. Borden, toujours secourable, s'interposait entre les deux; et de la rencontre de ces trois grands esprits surgissait une troisième résolution encore plus impérialiste que la deuxième (1).

Néanmoins, le 15 novembre, devant le parlement de nouveau réuni, sir Wilfrid Laurier foudroyait M. Monk à cause de son discours de Lachine, et déclarait:

"Que nous ayons cette marine ou non, nous ne perdons pas notre droit au "self-government";—si nous avons une marine, cette marine n'ira pas en guerre à moins que le PARLEMENT DU CANADA ne décide de l'y envoyer." (2)

De ces paroles a surgi cette légende qui a traîné deux mois durant dans les gazettes ministérielles: le projet du

(1) Pour l'étude comparative de ces textes et du débat du 29 mars 1909, on consultera avec fruit la brochure de M. Olivar Asselin: "La défense navale et l'Empire britannique." 1909.

(2) Traduit du texte anglais des débats, non révisé, 15 novembre 1909, col. 55.

gouvernement c'est de créer une marine canadienne, pour la défense du Canada, sous l'autorité du gouvernement canadien.

Et le 5 janvier, parlant à Toronto, à l'inauguration de l'Ontario Club, sir Wilfrid Laurier, qui avait alors dans sa poche le projet de loi que je viens de vous lire, déclarait que le gouvernement ferait construire une marine "pour la défense de l'Empire, dans la proportion où le Canada y est intéressé (so far as Canada is concerned), — "une marine canadienne à nous, organisée comme nous la voulons (in our own way)". (1)

Et six jours plus tard, après un discours de vingt minutes, il introduisait à la Chambre des Communes un projet de loi par lequel il biffait, d'un trait de plume, et l'autonomie du Canada et les droits du parlement, qu'il avait réservés solennellement dans son discours du 15 novembre.

PAS DE MARINE CANADIENNE DEUX ESCADRES ANGLAISES

Au lieu d'une marine canadienne, sous l'autorité du gouvernement canadien, pour la défense du Canada, il nous gratifiait de deux escadres, organisées et payées par le peuple du Canada, mises en cas de guerre sous l'autorité exclusive de l'amirauté anglaise, pour prendre part à toutes les guerres de l'Angleterre.

Et, messieurs, ceci ne ressort pas seulement des paroles du premier ministre — les paroles du premier ministre sont intéressantes toujours, éloquentes souvent, mais vagues parfois — je vais aller à une source plus certaine; et si vous voulez voir à quelle fin cette flotte est destinée, ouvrez les pages du rapport de la conférence de juin dernier, à Londres, où nous étions représentés par M. Brodeur et par sir Frederick Borden, et vous lirez ces paroles significatives de M. McKenna, ministre de la Marine, ou, si vous voulez, "First Lord of the Admiralty".

"6. Dans certaines conditions, l'établissement de flottilles de défense locale, consistant en torpilleurs et en sous-marins, pourrait être de quelque aide aux opérations de la flotte en temps de guerre, mais ces flottilles ne peuvent coopérer en pleines uers aux services plus amples qui consistent à protéger le commerce et à empêcher des attaques de croiseurs et d'escadres ennemis. Les opérations de contre-torpilleurs et de torpilleurs sont nécessairement limitées aux

(1) Voir le compte-rendu du "Globe" du 6 janvier.

eaux voisins de la côte ou à un rayon d'action peu éloigné d'une base, en même temps qu'il y a de grandes difficultés à garnir d'hommes une pareille flottille et à tenir toujours à fond sa suffisance.

"De plus, un projet limité à des torpilleurs ne serait pas en lui-même un bon moyen de développer graduellement une flotte indépendante, susceptible à la fois d'offensive et de défensive. A moins qu'une force navale — quel que soit son volume — ne satisfasse à cette condition, elle ne peut jamais prendre la place qui lui appartient dans l'organisation d'une marine impériale stratégiquement répartie par toute la sphère d'activité britannique." (1)

Au moins, les hommes d'état britanniques ont conservé la vieille tradition. Ils jouent cartes sur table; ils disent ce qu'ils veulent. Ce que M. McKenna a demandé au Canada et à l'Australie, ce ne sont pas des flottes côtières, composées de vaisseaux de défense; mais, au contraire, des flottes rapides, prêtes à voler sur les mers au premier coup de télégraphe envoyé d'Angleterre; et c'est ce que le gouvernement canadien leur accorde.

M. Laurier l'a reconnu implicitement, ou plutôt il a confirmé les paroles de M. McKenna, lorsqu'en expliquant le projet de loi, il a déclaré que l'on avait adopté le modèle des croiseurs "Bristol", vaisseaux de 25 nœuds à l'heure, et que l'on avait choisi les six contre-torpilleurs, ou "destroyers", d'après un nouveau modèle particulièrement propre à la navigation en haute mer — "on account of their sea-keeping qualities." (2)

A QUI APPARTIENDRA CETTE FLOTTE?

Ainsi, le but de cette marine n'est pas de défendre nos ports, notre commerce, nos côtes; c'est de remplacer dans la flotte anglaise l'escadre de l'Atlantique et l'escadre du Pacifique, que l'amirauté anglaise enlevait, il y a quelques années, sans consulter le gouvernement ni le parlement canadien.

Quant à l'usage que le gouvernement britannique entend faire de cette flotte, je ne vous lirai que deux lignes, les deux dernières, du rapport de M. McKenna.

Le parlement canadien n'avait pas été consulté, la presse ministérielle nous clamait partout, sur tous les tons, que M. Borden et M. Brodeur, à Londres, sauraient bien défendre nos droits; et

(1) Rapport de la conférence, déjà cité, page 32.

(2) Texte anglais, non révisé, des débats de la Chambre, col. 1793.

au même moment, le ministre de la Marine britannique pouvait écrire sous sa signature :

"IL A ETE RECONNU PAR LES GOUVERNEMENTS COLONIAUX QU'EN TEMPS DE GUERRE LES FORCES NAVALES LOCALES DEVRAIENT ETRE SOUS LA DIRECTION GENERALE DE L'AMIRAUTE."
(1)

Sans doute, en temps de paix le Canada garde la direction de sa flotte ; mais, je vous le demande, une marine de guerre est-elle faite pour la paix ou pour la guerre ?

On réserve peut-être à certains ministres et députés ministériels l'usage des "Bristols" et des contre-torpilleurs pour aller faire les campagnes électorales le long des côtes du comté de Gaspé ; mais je ne crois pas que ce soit le but principal de cette entreprise nationale ni son résultat le plus utile.

Et quand on vient nous demander, au nom de nos devoirs de citoyens britanniques, comme une obligation contractée envers la couronne d'Angleterre, de bâtir une flotte de guerre, je crois que c'est pour la guerre. Et si, dès le mois de juin, le gouvernement avait reconnu aux autorités britanniques que toujours, en temps de guerre, cette flotte serait sous la direction de l'amirauté anglaise, je vous le demande, que devient alors notre marine canadienne, sous l'autorité du gouvernement canadien, pour la défense du Canada ?

C'est ce qu'aucune puissance européenne n'a jamais imposé à ses colonies. Ni l'Espagne ni la France, au temps de leurs empires coloniaux conçus et gouvernés sous la pensée de monarques autocrates, — ni l'Espagne de Charles-Quint, ni la France de Louis XIV n'ont jamais demandé ni imposé à leurs colonies une condition comme celle à laquelle deux de nos ministres sont allés consentir sans avoir reçu aucun mandat, ni du peuple, ni du parlement, alors que le grand charmeur se promenait dans le pays, disant : "Soyez tranquilles, je sauvegarderai votre autonomie", et que les Canadiens, toujours bons enfants, répétaient : "Tant que Laurier est là, il n'y a pas de danger".

SERONS-NOUS CONSULTÉS ?

M. Borden, naturellement, ici encore, vient au secours de M. Laurier ; et il déclarait bénévolement l'autre jour qu'il croyait qu'à l'avenir l'Angleterre nous consulterait avant de faire la guerre.

(1) Rapport de la conférence, déjà cité, page 34.

L'Angleterre consultera-t-elle les grandes colonies, dans un avenir plus ou moins lointain ? C'est ce que nous examinerons tantôt. Elle ne pourrait le faire, en tout cas, sans une révolution complète de tout son système impérial et colonial.

Mais en attendant cette révolution, je crois que la consultation se bornera à des procédés comme ceux auxquels on a eu recours en 1899, quand M. Chamberlain, ayant d'ores et déjà décidé la guerre d'Afrique, envoyait à Ottawa un employé salarié de la "South African Chartered Company", du nom d'Allen. Ce plénipotentiaire intérieur prépara dans l'ombre un vœu d'adhésion à la politique de M. Chamberlain, le fit couvrir à Rideau Hall, sous l'aile de lord Minto, le glissa subrepticement dans la main de sir Charles Tupper, lequel le fit couler doucement dans la poche de la redingote de sir Wilfrid Laurier, qui le déposa à la Chambre un vendredi soir, le fit prendre en délibération le lundi et voter en deux heures.

Et lorsque le lendemain, je demandais à M. Laurier pourquoi il avait fait adopter ce vœu sans plus d'avis ni de délibérations, il me répondait, en esquissant son sourire le plus doux : "J'ai profité du temps où les petits rouges de Québec n'étaient pas à la Chambre." Ce qui n'empêcha pas les petits rouges de Québec de s'aplatir alors, comme ils l'ont fait depuis, et de suivre aveuglément le premier ministre dans toutes ses évolutions.

La consultation des colonies, au moins sous le régime qui gouverne aujourd'hui l'empire britannique, est impossible. Elle ne nous offre aucune garantie. Et l'argument qu'on en tire est aussi puéril que celui que les journaux ministériels trouvent dans les articles de ce projet de loi qui permettent la convocation des Chambres.

LA CONVOCATION DES CHAMBRES

En effet, après avoir découvert dans l'article 18, que je viens de vous lire, la preuve de notre indépendance, — comme Georges Dandin trouvait à la porte close de son logis la preuve de sa virilité, — les gazettes ministérielles trouvent dans l'article qui permet la convocation des Chambres la sauvegarde entière et complète de notre autonomie.

Voyons cet article, — c'est l'article 19, qui est, du reste, la reproduction exacte de l'article 71 de notre loi de la Milice :

“Lorsque le Gouverneur en Conseil appellera la Marine, ou quelque partie de la Marine, à l'activité, ainsi que prévu à l'article précédent, si, par suite d'un ajournement ou d'une prorogation à une date ne devant pas arriver avant dix jours, le Parlement n'est pas alors en session, il sera lancé une proclamation convoquant les Chambres dans un délai de quinze jours, et le Parlement, en conséquence, se réunira et siègera le jour fixé par cette proclamation, et continuera à siéger comme s'il avait été ajourné ou prorogé à ce jour.”

Traduit du charabia en français ordinaire, cela veut dire que si le gouvernement envoie nos flottes en guerre lorsque le Parlement ne siège pas, il doit convoquer les Chambres sous quinze jours.

On oublie de vous dire qu'en vertu des articles 17 et 18, c'est le gouvernement, et le gouvernement seul, sans l'autorisation des Chambres, — même lorsque le parlement est en session — qui prend nos flottes et les fait passer d'un mot, — par l'éclair instantané d'un marconigramme, — sous l'autorité exclusive de l'Amirauté anglaise; et il ne reste au Parlement que le droit d'approuver ou de condamner cette mesure.

LA SERVILITE DES DEPUTES

Sans doute, en théorie, ce droit a sa valeur; mais je crains que d'ici longtemps l'état de nos partis politiques ne nous permette guère de trouver dans cette réserve des droits du parlement une sécurité profonde. Où trouverons-nous à Ottawa les garanties que le “Canada” nous promet?

Est-ce avec des législateurs comme M. Belcourt, n'ayant pas même pour excuse le besoin des deniers du gouvernement pour se faire élire, puisqu'il est sénateur — qui, dans une entrevue donnée aux journaux, alors qu'il croyait M. Laurier encore anti-militariste et anti-impérialiste, repoussait avec indignation la pensée d'une flotte de guerre et qui, aujourd'hui, déclare qu'il est entièrement satisfait de l'attitude du Gouvernement?

Est-ce avec des hommes publics comme le Dr Chabot, candidat conservateur dans Ottawa, qui, afin d'enlever à M. Ellis le vote impérialiste, déclare que le gouvernement ne va pas assez loin et veut que nous bâtissions des Dreadnoughts à cœur d'année?

Est-ce avec des hommes même de la valeur de M. Congdon, député du Yukon, l'un des hommes les plus distingués de la Chambre des Communes, un homme de courage, d'énergie, d'intelligence et de connaissances, un homme

incontestablement supérieur à la moyenne de nos hommes publics, qui faisait l'année dernière le discours le plus nettement anti-impérialiste que l'on puisse désirer, et qui, cette année, courbant aussi la tête sous le joug, déclare qu'il accepte la mesure du gouvernement?

SOUVENIRS DE 1899

Est-ce avec des hommes comme ceux qui siégeaient à Ottawa en 1899?

Je me souviens, entre autres, d'un des plus honnêtes.

Le 5 octobre 1899, ne prévoyant pas que M. Laurier retirerait le 13 octobre la parole qu'il avait donnée le 3, il gonflait sa poitrine pour en faire sortir des flots d'éloquence émue, tonitruante, et s'écriait que si le gouvernement osait envoyer un seul soldat en Afrique, il se lèverait — fût-il seul contre tous — et le dénoncerait! Trois mois plus tard, il approuvait, à la Chambre, l'envoi de trois mille hommes en Afrique, et m'avouait ensuite, en dehors de la Chambre, que j'avais raison, qu'il pensait comme moi, mais qu'il voulait “sortir de la politique”, — et quelque mois plus tard, il en sortait en effet, pour monter, — peut-être, moi, je dis pour descendre, — sur un banc de juge?

Je pense, aussi, en ce moment, à l'un des hommes les plus distingués qui aient passé par le parlement canadien, à l'un des magistrats les plus intègres et les plus honorables des Provinces Maritimes, qui, en 1899, lui aussi, voulait “sortir de la politique”. Il prononçait des discours archi-impérialistes, il réfutait mes arguments, et lorsqu'il était assis et que je me levais, il soulevait le couvercle de son pupitre et me soufflait des arguments contraires. Lui aussi est “sorti de la politique.”

L'IMPUISSANCE DU PARLEMENT

Et si le parlement ne siège pas? Alors, répondent les organes du gouvernement, il sera convoqué sans délai; quinze jours plus tard les législateurs seront à Ottawa.

Et qu'y feront-ils?

Quinze jours plus tard, les vaisseaux seront victorieux ou coulés à pic!

Messieurs, souvenez-vous de ce qui s'est passé en 1899, alors que le gouvernement — violant la loi, de l'aveu même du premier ministre et du ministre de la marine, n'ayant pas même l'ombre d'un texte pour se couvrir, d'un texte comme celui qu'ils pourront désormais invoquer, si cette loi est votée — alors que le gouvernement avait

engagé le crédit du pays pour quelques centaines de milliers de dollars et expédié deux mille hommes sur les côtes d'Afrique avant même d'avoir songé à convoquer le parlement !

Il y a plus encore. D'après le texte que je vous ai indiqué, du moment où la guerre est déclarée, par l'Angleterre ou contre l'Angleterre, le Canada est en guerre, — c'est le premier ministre qui le proclame — de ce moment — et c'est M. McKenna, le ministre de la Marine britannique, qui vous le dit, — notre flotte entière est sous l'autorité de l'amirauté anglaise.

Par conséquent, non seulement lorsque le parlement se réunira quinze

jours plus tard, mais même si le parlement est en session, les députés pourront, s'ils le veulent, — j'en doute — renverser le ministère ; mais les flottes seront parties et ils ne pourront pas même les rappeler ; car grâce au texte de loi que je vous ai lu, grâce à l'article 18, du moment où la guerre est déclarée, du moment où le gouvernement a mis notre flotte au service de l'Angleterre, ce n'est plus une flotte canadienne, c'est une partie de la flotte anglaise jusqu'à ce que la guerre soit finie. Et les protestations du parlement ne seront que de vaines paroles, aussi vaines que les leurs par lesquels on veut nous aveugler aujourd'hui.

DEUXIEME PARTIE

Pourquoi cette marine ?

Sur la portée de cette loi, sur ce qu'elle signifie, sur ce que l'Angleterre en attend, il n'y a pas de doute à conserver. Analysons maintenant les motifs de justification qu'on invoque pour nous imposer ce fardeau et faire violence à la constitution.

Le Canada a-t-il besoin d'une marine de guerre? L'Angleterre demande-t-elle notre aide? Lui devons-nous ce secours?

LE CANADA EN A-T-IL BESOIN?

Ceux qui croient encore à la légende de la marine canadienne nous répètent, après leur prophète: Le Canada grandit; il devient une nation; il doit par conséquent porter les responsabilités d'une nation. Il lui faut une flotte pour défendre son territoire et protéger son commerce.

On va même jusqu'à imprimer ici que c'est l'aurore de l'indépendance du Canada.

Je conseille aux jeunes gens qui écrivent sous la dictée des ministres, de s'inspirer un peu moins des lumières des politiciens qui les paient et un peu plus des enseignements de l'histoire. Ils constateront qu'en 1862, alors que le gouvernement Taché-Macdonald, si je ne me trompe, voulait faire voter sa loi sur la milice et qu'il rencontrait une vive opposition, bien qu'il ne s'agît que d'une loi pour la défense du territoire, sir Hector Langevin déclarait que c'était en vue de la prochaine indépendance du Canada que l'on organisait la milice.

Du reste, l'argument pourrait avoir une certaine valeur s'il s'agissait d'une marine canadienne pour la défense du Canada. Mais je vous ai démontré — ou plutôt M. McKenna, ministre de la Marine à Londres, et sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Cana-

da, vous ont démontré que ce n'est pas là le projet du ministère.

Non seulement le projet de loi actuel n'augmente pas la sécurité territoriale du Canada, mais il la diminue. Il marque un pas en arrière dans la voie de l'organisation de notre territoire au point de vue de sa défense.

En effet, Messieurs, un pays ne peut supporter qu'une certaine proportion de charges militaires. Un pays jeune comme le nôtre surtout, qui a tant à faire encore, de si grandes œuvres vitales à accomplir, qui n'a pas même posé les dernières pierres à la base de son édifice national, — un pays comme le Canada ne peut consacrer à ses armements qu'une partie relativement minime de ses énergies.

NOTRE MILICE

Depuis vingt ans, nous avons décuplé nos dépenses pour l'organisation de la milice; depuis cinq ans le budget de la milice s'est élevé de \$3,545,123 à \$6,796,088 (1); et nous n'avons encore qu'une milice de parade. Nous avons de jolis soldats, portant assez gracieusement l'habit rouge ou le khaki, l'épaulette dorée et l'épée au côté. Mais combien de tirailleurs avons-nous? Relativement moins qu'en 1812, alors que tous nos fils de cultivateurs, habitués à chasser la caille et la perdrix, savaient manier le fusil et tirer juste.

Ce qu'il nous faut, ce ne sont pas seulement des porteurs de sabre et d'épaulettes, le jour de la Confédération. Sans doute que parmi ceux-là il y a de bons soldats, au moins de l'étoffe pour en faire. Mais nous avons surtout besoin d'hommes à l'œil juste,

(1) "Annuaire du Canada", 1908, page 493.

sachant tirer. Combien y en a-t-il dans nos régiments?

Or, pour la défense d'un pays ayant mille lieues de frontières terriennes, l'armée de terre est au moins aussi importante que la flotte.

NOTRE COMMERCE

Avons-nous réellement besoin d'une marine de guerre pour protéger notre commerce?

En cas de guerre — et je conseille aux jeunes scribes ministériels d'étudier sur ce point le droit international — en cas de conflit, à part la contrebande de guerre, tout le commerce, même celui des pays belligérants, est protégé, non plus par le drapeau des pays en guerre mais par le drapeau des nations neutres qui couvrent la marchandise.

Pendant la guerre hispano-américaine, il se fit un commerce énorme, non seulement des ports d'Espagne, mais même de certains ports de Cuba et des Philippines, sous un drapeau neutre. Et par conséquent, prétendre que le jour où nous serions en guerre, notre commerce serait ruiné parce que nous n'aurions pas de flotte de guerre, c'est ignorer toute l'histoire du droit international.

Je reviendrai sur ce point au chapitre des services que l'Angleterre nous rend.

OEUVRES URGENTES

Du reste, si les oeuvres de mort et de destruction sont urgentes, les travaux pacifiques et fructueux pressent également.

Un pays neuf doit songer à vivre avant de penser à se battre, surtout dans des querelles qui ne sont pas siennes.

Nos chemins de fer ont absorbé jusqu'à ce jour, en subsides publics—fédéraux provinciaux et municipaux —près de	\$300,000,000
Nos canaux, environ	100,000,000
Le Transcontinental va nous coûter	200,000,000
Le canal de la Baie Georgienne	100,000,000
Le creusage et le curetage du S.-Laurent, le chemin de fer de la Baie d'Hudson, l'équipement de nos ports, etc., etc., augmenteront bien la note de	100,000,000

Total \$800,000,000

En voilà donc pour huit cents millions!

Je n'insiste pas davantage sur ce point. Ici encore, je vous renvoie au discours si bien rempli de faits, de documents et de chiffres, que prononçait

M. Monk à Lachine, et j'arrive au point suivant.

L'ANGLETERRE EN A-T-ELLE BESOIN?

LE "PÉRIL ALLEMAND"

On parle du "péril allemand"; c'est le péril allemand que l'on a invoqué pour faire adopter le vœu du 29 mars dernier qui a donné naissance à cette loi.

Mon Dieu, il existe peut-être, le péril allemand.

Il y a eu longtemps le "péril français". Tous les matins, les bons bourgeois de Londres s'éveillaient en sursaut au bruit imaginaire de la fusillade d'une armée française faisant irruption par un côté ou par l'autre de la capitale. Les hommes d'état et les hommes d'affaires les plus sérieux du royaume n'ont jamais réussi à faire accepter le projet d'un tunnel sous la Manche, à cause du "péril français".

Il y a eu aussi le "péril russe"; et pour éviter le péril russe, l'Angleterre a fait avec le Japon cette alliance, désastreuse pour elle et pour nous, dont je dirai un mot.

M. Borden croit au péril allemand. Sur ce point, je le renvoie encore à l'autorité d'un homme que j'ai déjà nommé. Dans le même article du "XIXth Century", sir William White traite à fond cette question du "péril allemand". Il prend à partie les "politiciens, innocents de toute connaissance technique, tels que le premier ministre (M. Asquith), M. Balfour, le "First Lord (M. McKenna), et beaucoup d'autres" et il qualifie leurs paroles "d'affirmations exagérées", "d'interrogatoires hystériques". Il appelle le "péril allemand": "une panique navale que rien ne peut justifier, et qui ne peut que nous rendre ridicules aux yeux du monde entier." (1).

(1) "XIXth Century", avril 1909. "exaggerated statements" . . . "hysterical inquiry" . . . (page 542).

"Meantime it is desirable to avoid any disposition to create a naval 'scare' for which there is absolutely no justification, and the creation of which could only make us ridiculous in the eyes of the world". (page 543).

"... But for the important issues involved, the spectacle would have been amusing when politicians, innocent of technical knowledge, like the Prime Minister, Mr. Balfour, the First Lord, and many others, attempted in public debate to make estimates of the number of new ships which would be "necessary" at various dates, or to fix "dangerous periods" likely to occur during the next three or four years." (page 544).

Enfin, il donne un état comparatif des flottes anglaises et allemandes que je crois utile de reproduire ici :

	Anglais	Allemands
Navires de guerre antérieurs aux Dreadnoughts	40	20
Tonnage global	585,000	241,000
Nombre total de canons, 6" à 12"	650	384
Croiseurs protégés	35	8
Tonnage global	416,000	75,000
Nombre total de canons, 6" à 12"	470	112

Et il ajoute cette observation que je recommande à M. Borden, à titre de douche salutaire :

"Il est vraiment regrettable que M. McKenna n'ait pas communiqué ces chiffres à la Chambre des Communes, dès l'ouverture du débat. S'il en avait agi ainsi, il n'y aurait pas eu l'ombre d'une panique." (1)

Et ne l'oubliez pas, ces paroles sont celles d'un homme qui a longtemps dirigé la construction des navires de guerre de la Grande-Bretagne et qui connaît à fond les flottes et les chantiers de construction des deux pays.

Le cas de M. Laurier est plus étrange encore que celui de M. Borden.

Le 29 mars 1909, il croyait au "péril allemand", mais il refusait de céder à la panique — "to be stampeded". Le 5 janvier 1910, il n'y croit plus... et il cède.

En d'autres termes, il refusait une flotte à l'Angleterre quand il croyait au péril allemand; il la lui accorde, maintenant qu'il n'y croit plus.

NOS DEVOIRS ENVERS L'ANGLETERRE

Poussons plus loin notre étude.

Admettons, pour l'instant—et après tout, c'est possible—que l'Allemagne soit une menace réelle pour la puissance anglaise, qu'elle mette en danger le commerce et la prépondérance maritime de la Grande-Bretagne.

Mais, je vous le demande, sommes-nous responsables de cette situation? Avons-nous dirigé la politique qui a fait l'Allemagne ce qu'elle est aujourd'hui?

Et ici encore, je conseille à ceux qui sont prêts à donner à l'aveugle leur appui à cette loi navale d'étudier un peu l'histoire de leur pays, de relire

(1) "It is a matter of regret that Mr. McKenna did not present the figures to the House of Commons at the commencement of the debate, and in advance of his concurrents on recent construction in Germany. If this course had been followed there would have been no approach to a 'scare'." (page 563).

à grands traits l'histoire de l'Angleterre et du monde depuis un siècle.

J'écarte encore une fois les guerres napoléoniennes. Elles furent imposées à l'Angleterre et à toute l'Europe par l'ambition effrénée d'un homme. En combattant la France impériale, l'Angleterre lutta pour la liberté et contre le despotisme militaire.

Mais lorsque la tourmente fut passée, quelle fut l'attitude de la Grande Bretagne?

POLITIQUE ETRANGERE DE LA GRANDE BRETAGNE

Au congrès de Vienne, l'Angleterre, par l'entremise de Wellington et de Castlereagh, faisait d'Alexandre Ier l'arbitre de l'Europe et donnait à la Russie la prépondérance contre laquelle elle a lutté ensuite pendant cinquante ans.

Plus tard, en 1854, ouvrant les yeux sur le péril, réel ou imaginaire, qu'elle avait créé, l'Angleterre ressuscitait l'empire moribond de la Turquie et, alliant ses armes à celles de la France, allait combattre la Russie à Sébastopol.

Un peu plus tard, en haine de la papauté, l'Angleterre, s'appuyant sur une autre des assises de la Sainte Alliance, prêtait son argent et laissait ses citoyens s'enrôler pour organiser la révolte dans les états du Pape et dans le royaume de Naples.

En 1859, elle laissait la France refouler l'Autriche au-delà des Alpes; et sept ans après, elle permettait à la Prusse d'écraser, à Sadowa, le seul contre poids possible à son ambition et de transporter des rives du Danube aux bords de la mer du Nord la prépondérance germanique—déjà fortifiée par l'odieuse spoliation du Schleswig-Holstein, perpétrée, en 1864, avec le consentement de la Grande Bretagne.

En 1871, la crainte du "péril français" effaçait les souvenirs de l'alliance de Crimée et des guerres de Chine, et l'Angleterre assistait froidement à la défaite de la France et au triomphe des Etats de l'Allemagne du Nord.

LE "PERIL RUSSE"

Et le "péril russe", ressuscitant de nouveau, au lendemain de la victoire de Plevna, l'Angleterre intervient au Traité de Berlin, non pour défendre la Turquie contre la Russie, mais pour s'assurer à elle-même l'île de Crète, compliquer la situation aux Balkans et tenir les Dardanelles fermées aux flottes du Czar.

Et lorsque la Russie, repoussée des mers de l'Europe par l'action constante

de la Grande Bretagne, se dirige vers la Turkestan, l'Angleterre déclare la guerre à l'Afghanistan et pousse diplomatiquement la Perse à interdire au commerce russe l'accès aux rives du golfe Persique.

Et lorsqu'enfin le grand empire slave, aspirant toujours à la mer afin d'écouler les produits de son sol et de son industrie naissante, se tourne avec une opiniâtre patience vers l'Extrême Orient, construit son Trans-Caucasien, puis son Trans-Sibérien, afin de s'assurer une sortie sur le Pacifique, puisque l'Atlantique lui est fermé, l'Angleterre, couronnant son oeuvre, conclut l'alliance Anglo-Japonaise, encourage les exactions des Juifs de Pologne, et fomenté la révolution sociale à Moscou et à St-Petersbourg.

LA VICTOIRE DU JAPON

Et maintenant que la victoire du Japon a réveillé les aspirations nationales et l'orgueil asiatique des Indous—danger autrement redoutable à la domination anglaise aux Indes que la menace de l'invasion russe;—maintenant que le prestige de l'armée anglaise a péri sur le sol africain;—maintenant que l'Allemagne, affranchie des entraves que lui imposaient une France forte, une Autriche respectée, une Russie puissante, domine l'Europe continentale et donne à son industrie et à son commerce une impulsion merveilleuse;—l'Angleterre, dont tantôt l'inaction et tantôt les intrigues ont couvé la puissance germanique—l'Angleterre, qui se glorifie à bon droit d'avoir été, au siècle dernier, l'arbitre de l'Europe—l'Angleterre, effrayée des conséquences de sa politique, menacée dans son empire indien et dans sa puissance commerciale et maritime — l'Angleterre se tourne vers ses colonies autonomes et leur crie: Aidez-moi à rompre la trame que j'ai tissée, à détruire les obstacles que je me suis créés!

SOMMES-NOUS RESPONSABLES?

Mais, en vérité, je vous le demande, les autorités impériales nous ont-elles consultés lorsqu'elles ont préparé cette situation?

Nous a-t-on consultés avant de faire la guerre de Crimée? Nous a-t-on consultés en 1871? Nous a-t-on consultés au Traité de Berlin? Nous a-t-on consultés avant de conclure l'alliance japonaise et de créer dans l'océan Pacifique le seul ennemi maritime qui puisse menacer nos côtes de l'ouest?

Oh! non! on ne nous a jamais consultés, mais aujourd'hui, on nous dit: Payez et battez-vous!

Messieurs, c'est là le langage ou plutôt la traduction vraie du langage du groupe impérialiste.

Mais, par bonheur pour nous, il y a encore des politiques, des économistes et des penseurs restés fidèles à la grande politique de Gladstone, de Sir Robert Peel et de lord Grey, — pas notre gouverneur, mais l'ancien ministre des colonies. Ils savent que l'empire britannique, uni et consolidé dans le principe de l'autonomie absolue des grandes colonies, reconnu depuis un demi siècle, ne peut subsister que dans la conservation intégrale de ce principe.

Quand je vous dis que l'Angleterre nous demande des soldats et de l'argent, je parle de l'autre Angleterre, de l'Angleterre impérialiste, de l'Angleterre affolée par les rêves de grandeur que M. Chahberlain a fait miroiter à ses yeux, mais aujourd'hui déçue et cherchant à faire payer par les colonies les conséquences de son délire.

SITUATION INTERIEURE DE LA GRANDE BRETAGNE

Quelle que soit la réalité du "péril allemand", il y a une cause plus profonde qui pourrait faire qu'en effet l'Angleterre ait besoin des flottes et des soldats des colonies.

Depuis cinquante ans, la Grande-Bretagne a doublé son territoire, ses sphères d'influence, ses protectorats. L'Empire britannique couvre plus de dix millions de milles carrés et renferme près de quatre cents millions d'habitants.

Mais la situation géographique du Royaume Uni ne change pas. Renfermés dans leurs îles, ses quarante millions d'habitants continuent forcément, et de plus en plus, d'aller chercher sur tous les marchés du monde le blé qui les nourrit, le fer, le coton, la laine qui alimentent leurs usines.

Sa flotte et son armée, l'Angleterre ne les garde pas pour la protection de ses colonies autonomes mais pour l'intégrité de son immense empire asiatique et africain, pour l'alimentation de ses industries et de son commerce, pour la conservation même de l'existence de ses habitants.

Et cependant, elle éprouve des difficultés sans cesse grandissantes à recruter les soldats de son armée et les marins de sa flotte.

L'absurde gouvernement de l'Irlande, le développement intense de l'industrie, et surtout la concentration des terres domaniales entre les mains de quelques propriétaires, ont jeté à l'étranger, aux colonies ou dans les grandes villes le meilleur de sa population rurale, qui

lui fournissait autrefois ses soldats et ses marins.

Ceux qui ont traversé les mers, soit pour grossir le chiffre des colons de l'empire, soit pour accroître les puissances étrangères, sont perdus pour la nation.

De ceux qui s'engouffrent dans les faubourgs de Londres, de Liverpool, de Manchester, de Leeds, une portion de plus en plus infime monte dans l'échelle économique et sociale. Cette fraction fournit des ouvriers techniques, des petits négociants, puis, par le travail de la sélection, des financiers et des bourgeois, puis enfin, des hommes politiques, et même des pairs du royaume; mais à tous les degrés de cette poussée en haut, très peu de recrues à l'armée et à la marine.

Et dans la masse qui ne monte pas, qui au contraire descend du "cottage" au "tenement" et du "tenement" au "slum", chaque génération nouvelle apporte un plus grand nombre d'alcooliques et de dégénérés mais moins de soldats et de marins.

LA REFORME DE L'ARMÉE

Il y a dix ans déjà que j'ai entendu lord Wolseley pousser le cri d'alarme à la Chambre des Lords et déclarer que le niveau moral, intellectuel et physique de l'armée anglaise va sans cesse baissant.

Mais le remède?

Le remède, lord Wolseley, lord Roberts, lord Beresford, le général French l'ont indiqué à plusieurs reprises, le remède, c'est la conscription... ou l'appel aux colonies.

La conscription, la Chambre des Communes n'ose pas l'imposer et les Lords n'osent pas y pousser, de crainte que le partage forcé des terres n'en soit la conséquence et le prix.

Reste donc l'appel aux colonies, la reprise partielle du sang que l'Angleterre a fourni à son empire depuis un siècle.

Mais ici encore, je vous le demande, sommes-nous responsables de cette situation?

Est-ce nous qui avons imposé à l'Angleterre son immense empire conquis? En retirons-nous le moindre avantage matériel ou moral?

Nous a-t-elle consultés et nous consulte-t-elle encore sur les méthodes qu'elle emploie pour gouverner et défendre ces immenses possessions?

De quel droit ferions-nous porter à nos fils le poids de l'imprévoyance, de l'aveuglement ou de l'égoïsme de son aristocratie?

LE POIDS D'UN EMPIRE

M. Laurier disait le 15 novembre: "Nous grandissons comme nation et nous devons payer le prix de notre croissance" (1)

Je lui rétorque ce soir son argument.

L'Angleterre est une nation, une nation grande et glorieuse; mais une nation humaine, sujette à l'erreur, soumise aux lois de l'humanité.

Elle ploie aujourd'hui sous le poids de sa gloire et de sa grandeur. Elle en paie le prix. Elle porte aussi la peine de ses fautes.

Est-ce nous à la soulager de ce fardeau?

Je dis hardiment non.

Canadiens, nous devons tout notre sang, tous nos efforts, toute notre pensée au pays que la Providence nous a donné.

Sujets britanniques, nous ne devons à l'Angleterre que la conservation de la partie de l'empire qui nous est échu en partage, avec ses inconvénients comme avec ses avantages.

Sortir de cette voie, c'est compromettre l'avenir du Canada sans assurer la sécurité de l'Empire.

VRAI PRINCIPE DE DEFENSE IMPERIALE

M. Laurier et M. Borden, conquis à l'impérialisme, nous parlent aujourd'hui de l'accomplissement de nos devoirs de citoyens Britanniques.

Alexandre McKenzie, Sir John Macdonald, Edward Blake, Sir Charles Tupper, et même, remontant plus loin dans l'histoire de notre pays, de vieux totyrs comme Sir Alexandre McNab, des conservateurs de vieille roche comme son collègue Sir Etienne Pascal Taché, concevaient leurs devoirs de citoyens britanniques d'après un principe qui avait bien aussi, je crois, sa valeur et sa respectabilité.

Sans doute il est possible que ces devoirs aient changé; mais avant de décider tout un peuple à transformer la base de son organisation nationale, on doit lui donner des raisons plus probantes que les phrases sonores de politiciens en quête de popularité.

Dès 1863, le gouvernement britannique, par l'entremise du Duc de Newcastle, alors ministre des colonies, tentait d'imposer au ministère Macdonald-Sicotte, une organisation militaire se rapprochant en principe de celle

(1) "We are growing as a nation and it is the penalty of being a nation that we have to bear."

(Débats non révisés (anglais), col. 55.)

qu'on nous propose aujourd'hui. Mais après un échange de correspondances, le gouvernement de la colonie fit reconnaître le principe de l'autonomie absolue des colonies en matière d'organisation militaire.

En 1885, pendant la guerre du Soudan, les autorités britanniques firent des tentatives auprès de sir John Macdonald pour en obtenir l'enrôlement de troupes au Canada. Sir John Macdonald refusa. Il déclara que le gouvernement britannique pouvait compter sur les Canadiens pour la défense de leur territoire, mais qu'il n'avait pas le droit de venir chercher ici des soldats pour ses guerres étrangères.

C'est le même principe que sir Wilfrid Laurier en personne, dès après la guerre d'Afrique, a proclamé à Londres en 1902 et en 1907.

Et ce principe, c'est que chaque colonie organise la défense de son territoire, que l'armée et la flotte de l'Angleterre restent libre de se porter sur les points faibles de l'Empire; mais qu'il est aussi inopportun de faire de l'Empire britannique un empire-un, un empire compact, au point de vue militaire, qu'il est impossible, au point de vue commercial et géographique, de réunir sur un seul territoire la Grande Bretagne et ses colonies éparses sur tous les points du globe.

L'ANGLETERRE PAIE-T-ELLE LE PRIX DE NOTRE DÉFENSE?

« Mais, dit-on, le contribuable anglais se taxe, et se taxe lourdement, pour défendre l'empire, et par conséquent le Canada; tandis que nous, nous ne supportons qu'une proportion infime de la défense impériale. Nous acceptons la protection de l'Angleterre et nous ne faisons rien, même pour l'aider à nous protéger. C'est une situation humiliante, indigne d'un peuple fier. »

Telle est la nouvelle thèse. C'est celle que M. Borden faisait la semaine dernière à Ottawa, après beaucoup d'autres impérialistes, du reste.

Ici encore, le leader de l'opposition me permettra de lui opposer des autorités aussi compétentes que la sienne.

Nommerai-je M. Asquith, premier ministre de la Grande-Bretagne? Lord Beresford? Sir Charles Dilke, l'un des hommes les mieux renseignés, non seulement sur les questions de la politique anglaise, mais surtout, peut-être, sur

les problèmes de l'empire et sur la politique mondiale?

Je pourrais citer des paroles de ces trois autorités, comme d'un grand nombre d'autres, établissant que le Canada fût-il séparé demain de l'Empire, l'Angleterre ne pourrait pas épargner un seul sou, ne pourrait pas désarmer un seul soldat, ne pourrait pas licencier un seul matelot, ne pourrait pas vendre un seul navire de guerre.

La raison en est bien simple—et je l'ai indiquée il y a un instant:—c'est que l'Angleterre doit conserver les mers ouvertes pour recevoir son pain quotidien.

La Grande-Bretagne ne produit de blé que pour nourrir son peuple pendant six semaines; elle n'en emmagasine que pour six mois; et elle est obligée d'aller demander sans relâche à la République-Argentine, aux Etats-Unis, au Canada et à la Russie les blés dont elle a besoin pour nourrir son peuple.

Sur ce peuple de quarante millions d'habitants, huit millions, disent les uns, treize, disent les autres, vivent dans un tel état de pauvreté que le moindre accroissement de leur fardeau, la moindre augmentation du prix du blé les réduirait à la famine.

Il n'y a pas une autorité en Angleterre qui oserait déclarer que le budget de la marine pourrait être réduit d'un iota si le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande étaient séparés de l'empire, et par conséquent, je nie que nous soyons un fardeau pour le peuple anglais, qu'il s'impose un sou de taxe pour la défense de notre territoire.

L'OPINION DE SIR CHARLES TUPPER

Messieurs, — je m'adresse en ce moment aux partisans de M. Borden,— si vous voulez vous convaincre de la force de mes paroles, lisez le discours que sir Charles Tupper prononçait à Winnipeg en 1893. Vous verrez que sur tous ces points—la protection que l'Angleterre nous accorde, le fardeau des taxes militaires qui retombe sur les épaules du citoyen britannique, la dette que nous devons à l'Angleterre—vous constaterez que sir Charles Tupper n'hésitait pas à dire, comme sir Richard Cartright, du reste, que nous avons fait pour l'Angleterre et pour la défense de l'Empire plus que nous ne sommes tenus de faire, et que ceux qui prétendent que nous occupons dans

l'empire une position humiliante, ceux-là ne sont pas de vrais patriotes!(1)

Non, ceux qui méconnaissent le fardeau que nous avons porté jusqu'ici, moins glorieux peut-être que celui de l'Angleterre mais aussi fructueux certainement,—et je parle ici des Canadiens de toute origine et de toute religion,—ceux qui oublient tout ce que nous avons fait pour développer cette colonie, dont la prospérité matérielle comme le progrès intellectuel et moral rehausse la gloire de l'Angleterre;—ceux-là qui, pour nous entraîner dans une politique nouvelle que rien ne justifie, viennent dire que nous occupons dans l'empire une position humiliante, ceux-là ne sont pas de vrais patriotes! Ils nous calomnient, ils calomnient nos

pères, ils calomnient tous ceux qui ont fait la grandeur de la confédération canadienne!

CE QUE VAUT LA PROTECTION DE L'ANGLETERRE

Je pousse l'enquête plus loin que sir Charles Tupper, et je pose nettement la question:

L'Angleterre nous protège-t-elle réellement? Avons-nous besoin de sa protection?

Dans le passé, depuis un siècle et demi déjà, nous n'avons été la cause d'aucun conflit pour l'Angleterre, nous ne lui avons suscité aucun ennemi. Par contre, la Grande Bretagne nous a imposé, contre les Etats-Unis, deux guerres que nous avons soutenues vail-

(1) Voici les passages les plus intéressants de ce discours, publié verbatim par le "Free Press" de Winnipeg, 22 septembre 1893:

"I deny that we are a burden to the empire. I say that if to-morrow Canada was dissevered from the Crown of England, if to-morrow Canada became a portion of that great republic, which lies to the south of us, England could not reduce her army by a man or her navy by a ship. She would want more soldiers and sailors and ironclads than she has to-day in order to maintain her prestige. I say, if this great continent was closed, as closed it would be to the ships of England, under the circumstances I have named, if they had no harbour in which to run or a place where they can obtain a ton of coal or a spar, instead of England being strengthened, she would be enormously weakened. Her power in the Pacific, her possessions in India and China would be imperilled, and her prestige as a nation entirely changed. Instead of relieving her from any change for diplomatic services, or her army or her navy, it would impose greater burdens upon the tax-payers of Great-Britain than at present. I deny that we are a burden. There is not a pound of British money spent in the Dominion of Canada, from end to end, for any Canadian purpose."

"I have a word or two more to say with reference to the defence of the empire. They say: Why should Canada with her enormous mercantile marine, her sails whitening every sea, not contribute from her resources to the defence of the empire? I say she does. I say Canada is discharging that duty nobly and well. No person holds more strongly than I do the unquestionable duty of every British subject, wherever he may be found, to contribute to the support of the defence of this great empire. If you are going to strengthen a fortification, what would you strengthen? The strongest or the weakest part? Of course, the weakest. Where is the weakest part? Is it in England, in the United Kingdom, or Canada, or Australia? No person can question that if England was engaged in war with any great power in the world, they would strike, not in its strongest but weakest part, and

therefore, if you wish to strengthen the defence to resist invasion, the best way to accomplish the empire, to increase the power of this, I have no hesitation in saying, is by looking after Canada. Those who say that Canada contributes nothing to the defence of the empire must be very ignorant of facts, at all events, and I would recommend them to peruse a little of that very interesting literature contained in blue-books."

M. Tupper fait alors l'inventaire de nos grandes entreprises publiques: le C.P.R., les canaux, etc., et il ajoute:

"But some might answer that this work was not done for that purpose, but for commercial purposes. So much stronger our claim. The greatest, the most important, the most vital question, in connection with the defence of Canada, which means the defence of one of the most important sections of the great empire, is to people it. This railway, although a commercial line, opens up this magnificent granary of the world for settlements by stout hearts and strong arms, not only from Great Britain, but by the best men from Scandinavia and Germany and as brave defenders of British institutions as native-born Canadians."

Puis, ajoutant à l'intérêt du capital placé dans ces oeuvres nationales, le coût annuel de la milice et de la police montée, il conclut en ces termes:

"Is not this assisting in the defence of the empire? There is no way of contributing better to this object than in this practical manner in which we are spending annually \$10,000,000 for services of the most vital importance alike to Canada and Great Britain. I do not intend to detain you any longer than to say I am quite sure it was only right for me to seize an opportunity—the only one I have had in Canada—to say something upon this question of Imperial federation, and of pointing out what, in my judgment, is the fallacy and the mistaken policy of those who have adopted the line of advocating the unity of the empire upon a basis calculated, in my judgment, not to promote that unity, but to destroy it."

lamment; où nous, les descendants de ses ennemis d'autrefois, avons, comme ses propres enfants, versé notre sang pour la conservation du territoire canadien et l'intégrité de l'Empire.

Quant au présent et quant à l'avenir, je ne vous donnerai pas ma parole, je vous donnerai celle d'un homme que plusieurs d'entre vous croiront, j'en suis certain:

"Le Canada n'a de querelles avec personne, il ne désire pas agrandir son territoire, il occupe une position isolée; il n'a qu'un voisin, avec lequel il vit en paix depuis près d'un siècle." (1)

Qui a prononcé ces paroles? Sir Wilfrid Laurier. Quand? Le 29 mars 1909.

Ainsi, au témoignage même du premier-ministre, qui veut aujourd'hui nous faire prendre part à toutes les guerres de l'Angleterre dans le monde, parce que, dit-il, le monde entier nous menace, nous n'avons qu'un ennemi possible: les Etats-Unis.

L'ANGLETERRE ET LES ETATS-UNIS

L'Angleterre peut-elle et veut-elle nous protéger contre les Etats-Unis?

J'ai eu l'honneur un jour de discuter cette question avec un homme distingué, sur qui on peut avoir des opinions diverses, mais qui certainement, sur les questions militaires, possède autant de compétence que MM. Laurier et Borden. Cet homme c'est lord Dundonald.

Lord Dundonald s'efforçait de me faire accepter son projet d'organisation militaire du Canada. Il plaïda longuement sa cause, m'exposa ses moyens d'organisation, d'attaque et de défense.

Je lui posai une simple question: "Milord, en cas de guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis, avez-vous prévu, dans votre plan d'attaque et de défense—et pour vous démontrer, entre parenthèses, que lord Dundonald était très optimiste, son plan comportait un mode d'envahissement de la Nouvelle-Angleterre et de l'Etat de New-York par les volontaires de la Province de Québec et de la Province d'Ontario, afin de détenir toutes les grandes villes du littoral américain et imposer la paix aux Etats-Unis—avez-vous prévu, Milord, un moyen par lequel vous maintiendrez les communications entre l'ouest et l'est du Canada?"

Il leva les épaules et dit: "Jusqu'à ce que vous ayez trouvé un moyen de peupler le territoire au nord du lac Supérieur, cela est impossible."

—"Alors, vous admettez qu'en cas de

guerre avec les Etats-Unis nos communications entre le Manitoba et les provinces de l'Est seraient interrompues?"

—"Inévitablement."

—"Maintenant, que ferait l'Angleterre pendant ce temps-là?"

—"Evidemment, la flotte anglaise bloquerait les ports américains."

—"Très bien. Maintenant, Milord, dans mon ignorance profonde, je vous poserais une autre question. Tandis que les ports américains seront bloqués et que par conséquent pas un minot de blé américain ne s'en ira à Liverpool ou à Londres; tandis que les communications entre l'ouest et l'est du Canada seront interrompues, et que par conséquent pas un minot de blé du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan ne prendra non plus le chemin de Londres ou de Liverpool, avez-vous pensé où en seront les huit millions de citoyens britanniques dont vos économistes nous disent qu'ils sont continuellement "on the verge of starvation"?"

—"Oh! mais, dit-il, la République-Argentine, la Russie, nous en donneront."

—"Ne croyez-vous pas qu'il existe dans la République-Argentine ou dans les comptoirs d'Hambourg, d'Anvers ou de Rotterdam quelques spéculateurs qui s'amuseront à produire la hausse et peut-être l'accaparement du blé, tandis que vos flottes victorieuses bloqueront l'Amérique du Nord?"

—"C'est possible".

—"Et alors, général, ne croyez-vous pas que plus l'Angleterre serait victorieuse — que plus elle étroitrait à la gorge la république américaine; que plus votre plan d'organisation militaire du Canada réussirait à prolonger la guerre, plus le peuple anglais serait à la merci du peuple américain? Sans doute, vous feriez perdre aux Américains des centaines de millions de dollars, mais ils auraient tant qu'ils voudraient, et à bon marché, de quoi se nourrir, de quoi se vêtir, de quoi se loger, tandis que vous, peuple victorieux, péririez de faim sur les pavés des rues de Liverpool et de Birmingham."

J'attends encore la réponse du noble général et celle des autres soldats de carrière ou d'occasion qui oublient que souvent d'autres causes, plus puissantes que la stratégie ou la portée des canons, règlent le sort des guerres.

L'OPINION DES HOMMES D'ETAT ANGLAIS

J'ai fait en Angleterre, il y a quelques années, un voyage d'études. J'y ai rencontré le plus que j'ai pu d'hommes

(1) Traduit du compte-rendu non révisé des Débats, 1909, texte anglais, col. 3600.

d'état britanniques appartenant aux deux partis. Je les ai trouvés profondément divisés sur toutes les questions de politique impériale et de politique nationale:—instruction publique, gouvernement de l'Inde, question d'Irlande, libre-échange et protection, etc.—mais il y a un point sur lequel je les ai trouvés tous d'accord, c'est sur la nécessité de vivre en paix avec les Etats-Unis.

Je ne crains pas de l'affirmer hautement: jamais l'Angleterre ne tirera un coup de canon contre les Etats-Unis pour notre défense.

Messieurs, je ne blâme pas les hommes d'état britanniques: gouverner, c'est prévoir. Et le véritable patriotisme, ce n'est pas celui qui soulève l'enthousiasme des foules pour leur faire accomplir, dans les moments d'effervescence, des sacrifices qui dépassent les forces de résistance de la nation. Le patriotisme vrai, et c'est en cela que j'admire les hommes d'Etat de la grande tradition anglaise, le patriotisme vrai consiste parfois à humilier l'orgueil national plutôt que de l'exalter jusqu'à ses extrêmes limites.

L'Angleterre a compris et elle comprend encore qu'une guerre entre les Etats-Unis et l'Empire Britannique serait une effroyable et inutile calamité. Ce ne serait pas seulement une guerre fratricide, comme le disait un jour M. Laurier, qui aime plus volontiers à invoquer le sentiment que la raison — cela ne les a pas empêchés, entre nous, de se cogner la tête assez durement en deux ou trois occasions:—ce serait une lutte sans issue et sans gloire.

Incapables de s'atteindre dans leurs parties vitales, les deux peuples s'épuiseraient en de vains efforts qui ruineraient inutilement leurs industries et leur commerce. L'Angleterre surtout comprend qu'elle serait à la merci des Etats-Unis, vainqueurs ou vaincus.

Et c'est pourquoi nous ne devons pas rougir de reconnaître que contre le seul ennemi que le Canada puisse avoir, l'Angleterre ne peut pas nous défendre. Nous devons même remercier les hommes d'Etat britanniques qui prennent toutes les mesures possibles pour éviter les conflits avec les Etats-Unis.

Mais puisque l'Angleterre ne peut pas nous défendre contre le seul ennemi dangereux que nous ayons, — au témoignage de sir Wilfrid Laurier,—pourquoi irions-nous maintenant nous imposer des sacrifices énormes et susciter au Canada de nouveaux ennemis que nous n'avons pas?

LA DOCTRINE MONROE

Il est devenu de mode, dans la politique et la presse, de rougir de la doctrine Monroe. Tant pis! Je ne crains pas de le répéter ce soir, après, du reste, sir Frederick Borden, ministre de la milice: Contre les ennemis de l'extérieur, la "doctrine Monroe" est notre meilleure défense.

Et pourquoi cette doctrine est-elle si humiliante?

Elle n'est humiliante que parce que nous, Canadiens, oubliant notre histoire, avons laissé les Etats-Unis, ou plutôt les politiciens américains, la dénaturer et la rétrécir à la mesure de leur jingoïsme.

La doctrine Monroe ne consiste pas, comme on l'a dit, comme on le répète sans cesse, comme on le croit généralement aujourd'hui, à reconnaître aux Etats-Unis une sorte de protectorat sur les deux Amériques.

Sans doute, tant que la grande République aura la prépondérance du nombre et de la richesse, la doctrine Monroe s'appliquera peut-être à son bénéfice. Mais dans son principe et dans son application la plus large, la doctrine Monroe veut dire que les gouvernements d'Europe ne doivent plus intervenir en maîtres dans les affaires d'Amérique; que l'Amérique est capable de se gouverner elle-même, et que si nous acceptons de conserver, et pour longtemps encore—quant à moi, c'est mon vœu sincère— le lien qui nous unit à la Grande-Bretagne, c'est à la condition que ce lien ne devienne pas un joug ou une chaîne, et que, sous de faux prétextes, on ne nous fasse pas accepter une politique nouvelle qui mette une entrave à notre libre développement et nous entraîne dans des conflits étrangers à notre pays et à notre continent.

La doctrine Monroe, mais l'Angleterre l'a acceptée depuis longtemps, avec résignation d'abord puis avec joie, même sous sa forme la plus étroite et la plus dangereuse pour nous, le jour où, retirant ses escadres de l'Atlantique et du Pacifique pour concentrer tous ses vaisseaux dans la mer du Nord, elle a virtuellement abandonné aux Etats-Unis la sécurité du Canada, de Terre-Neuve, des Antilles Anglaises et de la Guyane.

Sans doute, les autorités britanniques ne l'ont pas proclamé — les gouvernants et les diplomates ne peuvent pas dire ces paroles là— mais, je le répète, que l'on aille en Angleterre, non pas pour y récolter des médailles

et des applaudissements faciles, mais pour y faire une enquête sérieuse, et l'on constatera qu'en Angleterre la doctrine Monroe est acceptée sans conteste.

L'ANGLETERRE PROTEGE-T-ELLE NOTRE COMMERCE ?

De toutes les légendes qu'on a laissées grandir autour de ce problème et qui l'obscurcissent, l'une des plus accréditées, c'est celle qui fait croire à beaucoup de gens, d'ordinaire bien renseignés, que le Canada possède une marine marchande considérable dont la flotte anglaise protège les mouvements.

Que de fois, j'ai entendu des hommes d'affaires très sérieux, très importants et bien renseignés, me dire: "Que deviendrait notre commerce maritime, notre marine marchande, sans la protection de l'Angleterre?"

Dans le discours dont je vous ai lu des passages, sir Charles Tupper, tout en combattant la thèse des impérialistes, parle de "l'énorme" marine marchande du Canada.

Allons aux sources de la vérité.

LA MARINE MARCHANDE DU CANADA

D'abord, savez-vous que la marine marchande canadienne est inférieure à ce qu'elle était il y a trente ans ? Que dis-je "inférieure"? Elle a presque diminué de moitié en importance !

Ouvrez le livre bleu qui donne ces statistiques, et vous y verrez qu'en 1878, la marine marchande du Canada se composait de 7,169 vaisseaux, représentant un tonnage global de 1,333,015 tonneaux, et qu'en 1908, elle comptait 7,602 vaisseaux, mais que son tonnage global était réduit à 702,324 tonneaux, soit une diminution de 630,691 tonneaux. (1)

Que prouvent ces chiffres?

L'accroissement de la navigation intérieure et la diminution énorme de notre marine marchande océanique.

On parle souvent des vaisseaux canadiens qui naviguent entre le Canada et l'Europe. Sait-on qu'il n'y en a pas?

Voici l'état des principales compagnies, soi-disant canadiennes, qui font ce commerce:

Compagnies	Vaisseaux	Tonnage
Allan	30	178,000
Pacifique Canadien . .	15	120,830
White Star-Dominion	13	96,070
Agence Reford . . .	36	138,500
Leyland	-1	6,306
Total	95	537,706

Tous ces vaisseaux sont enregistrés en Angleterre. Ils font partie de la marine marchande anglaise. Leur tonnage et leurs mouvements grossissent les chiffres des annuaires statistiques de la Grande-Bretagne.

En temps de guerre, le gouvernement britannique peut s'approprier ces navires et en faire des vaisseaux de transport.

Si l'on ajoute à cette liste les sept vaisseaux de la Compagnie "Canada", jaugeant, en tout, 33,824 tonneaux, et enregistrés, soit à Hambourg, soit à Rotterdam, on trouve un total de 102 vaisseaux, avec un tonnage global de 571,530 tonneaux, faisant le commerce entre Montréal et les ports de l'Angleterre et du continent européen. Pas un seul de ces vaisseaux n'appartient à la marine marchande canadienne.

Voyons maintenant à quoi sert notre marine marchande et dans quelle mesure la flotte anglaise peut la protéger.

LE COMMERCE MARITIME DU CANADA

Voici des chiffres tirés de la dernière édition de l'Annuaire statistique du Canada, version française, 1908. Ils représentent l'ensemble de notre commerce maritime international pendant l'année 1908 ; c'est-à-dire, en tonneaux maritimes, le chiffre global des entrées et sorties opérées dans les ports du Canada. Ces chiffres sont groupés de manière à indiquer, dans les colonnes verticales, l'importance relative de notre commerce maritime avec l'Angleterre et ses colonies, avec les Etats-Unis et avec le reste du monde ; et dans les lignes horizontales, la proportion relative, au même point de vue, de la marine anglaise, de la marine canadienne et de la marine étrangère.

J'y ajoute les chiffres représentant notre commerce de navigation avec les Etats-Unis, par les lacs et les rivières. (1)

(1) "List of Shipping", 1908, pages IX et X.

(1) Ces chiffres sont tirés de l'Annuaire du Canada, 1908, pages 469 et 471.

NAVIGATION OCEANIQUE.	Marine Anglaise Tonneaux	Marine Canadienne Tonneaux	Marine Etrangère Tonneaux	Totaux Tonneaux
Grande-Bretagne	6,208,935	58,694	289,786	6,557,415
Terreneuve	297,380	227,586	568,747	1,093,713
Antilles Anglaises	243,518	30,742	47,462	321,552
Autres colonies	300,632	337	29,513	330,482
Total (Empire)	7,050,295	317,359	935,508	8,303,162
Pêcheries Maritimes	139,079	127,397	217,866	484,342
Etats-Unis	1,849,216	2,099,735	4,754,979	8,703,960
Reste du monde	1,289,430	62,500	647,877	1,999,807
Total	10,328,050	2,606,991	6,556,230	19,491,271
NAVIGATION FLUVIALE				
Etats-Unis		9,111,186	10,972,572	20,083,758
Grand total	10,328,050	11,718,177	17,528,802	39,575,029

Ces chiffres peuvent donner lieu à des analyses multiples dont les résultats étonneraient ceux qui n'ont fait jusqu'ici qu'une étude incomplète de cette question.

Je me borne à indiquer les plus instructifs de ces résultats.

1o.—Si l'on analyse l'ensemble de notre commerce maritime et fluvial au point de vue de l'importance relative de nos relations étrangères, on fait les constatations suivantes.

Sur un chiffre global de 39,575,029 tonneaux, nous échangeons:—

Avec la Grande-Bretagne	6,557,415 tonneaux soit	17 p.c.
Avec Terreneuve	1,093,713 tonneaux soit	3 p.c.
Avec les Antilles Anglaises	321,552 tonneaux soit	0.8 p.c.
Avec le reste de l'Empire	330,482 tonneaux soit	0.9 p.c.
Total (Empire)	8,303,162 tonneaux soit	21 p.c.
Pêcheries maritimes	484,342 tonneaux soit	1¼ p.c.
Avec les Etats-Unis	28,787,718 tonneaux soit	72¼ p.c.
Avec le reste du monde	1,999,807 tonneaux soit	5 p.c.

2o.—Sur l'ensemble de notre commerce océanique, s'élevant à 19,491,271 tonneaux,

La marine anglaise représente	10,328,050 tonneaux soit	53 p.c.
La marine canadienne représente	2,606,991 tonneaux soit	13 p.c.
La marine étrangère représente	6,556,230 tonneaux soit	34 p.c.

Sur notre commerce avec la Grande-Bretagne, qui s'élève à 6,557,415 tonneaux,

La marine anglaise représente	6,208,935 tonneaux soit	95 p.c.
La marine canadienne représente	58,694 tonneaux soit	0.9 p.c.
La marine étrangère représente	289,786 tonneaux soit	4 p.c.

Sur notre commerce avec Terreneuve, qui s'élève à 1,093,713 tonneaux,

La marine anglaise représente	297,380 tonneaux soit	27 p.c.
La marine canadienne représente	227,586 tonneaux soit	21 p.c.
La marine étrangère représente	568,747 tonneaux soit	52 p.c.

Sur notre commerce avec les Antilles Anglaises, qui s'élève à 321,552 tonneaux,

La marine anglaise représente	243,348 tonneaux soit	75½ p.c.
La marine canadienne représente	30,742 tonneaux soit	9½ p.c.
La marine étrangère représente	47,462 tonneaux soit	15 p.c.

Sur notre commerce avec le reste de l'Empire britannique, qui s'élève à 330,482 tonneaux.

La marine anglaise représente	300,632 tonneaux soit	91 p.c.
La marine canadienne représente	337 tonneaux soit	0.1 p.c.
La marine étrangère représente	29,513 tonneaux soit	9 p.c.

Sur nos pêcheries maritimes qui s'élèvent à 484,342 tonneaux,

La marine anglaise représente	139,079 tonneaux soit	29 p.c.
La marine canadienne représente	127,397 tonneaux soit	26 p.c.
La marine étrangère représente	217,866 tonneaux soit	45 p.c.

Sur notre commerce océanique avec les Etats-Unis, qui s'élève à 8,703,960 tonneaux,

La marine anglaise représente	1,849,246 tonneaux soit	21 p.c.
La marine canadienne représente	2,099,735 tonneaux soit	24 p.c.
La marine étrangère représente	4,754,979 tonneaux soit	55 p.c.

Sur notre commerce avec tous les autres pays, qui s'élèvent à 1,999,807 tonneaux,

La marine anglaise représente	1,289,430 tonneaux soit	65 p.c.
La marine canadienne représente	62,500 tonneaux soit	3 p.c.
La marine étrangère représente	647,877 tonneaux soit	32 p.c.

30.—Si l'on établit le rapport des divers mouvements de la marine canadienne avec le chiffre global de 39,575,029 tonneaux, qui représente l'ensemble de notre commerce maritime et fluvial avec l'étranger, on trouve les chiffres suivants, pour chacun des pays d'échange :

Grande-Bretagne	58,694 tonneaux soit	0.15 p.c.
Terreneuve	227,586 tonneaux soit	0.57 p.c.
Antilles Anglaises	30,742 tonneaux soit	0.08 p.c.
Reste de l'Empire	337 tonneaux soit	0.0009 p.c.
Total (Empire)	317,359 tonneaux soit	0.8 p.c.
Pêcheries maritimes	127,397 tonneaux soit	0.32 p.c.
Reste du monde	62,500 tonneaux soit	0.16 p.c.
Total	507,256 tonneaux soit	1.28 p.c.
Etats-Unis	11,210,921 tonneaux soit	23 p.c.

Ces chiffres en disent plus que tous les écrits, que tous les discours, — plus que toutes les théories, que tous les appels enflammés au sentiment et à l'orgueil national!

Ils prouvent à l'évidence quelques vérités que je sou mets à l'étude impartiale des impérialistes, des nationalistes et de ceux qui n'ont pas encore pris parti.

10.—Nos échanges avec les Etats-Unis sont TROIS FOIS ET DEMI plus considérables qu'avec l'empire britannique tout entier et QUATORZE FOIS plus considérables qu'avec tout le reste du monde.—Nos échanges avec les colonies-soeurs—Australie, Nouvelle-Zélande, Sud-Africain, etc., etc.—sont absolument insignifiantes.

20.—Nos échanges avec l'Angleterre et ses colonies—sauf Terreneuve—et avec les pays étrangers—sauf les Etats-Unis—se font presque entièrement sur des vaisseaux anglais et étrangers.

30.—Les mouvements de notre marine marchande en haute mer, c'est-à-dire, cette partie de notre commerce maritime que l'Angleterre peut protéger, ne représentent qu'une fraction infime de nos échanges internationaux: 507,256 tonneaux sur 39,575,029, soit un peu plus de 1¼ p.c.!

Quelle conclusion à tirer, sinon celle-ci?

La protection que l'Angleterre accorde à notre commerce n'est qu'une conséquence de la protection qu'elle doit à son propre commerce.

Et il est aussi faux de prétendre que le contribuable anglais se taxe pour protéger notre commerce que de dire qu'il se saigne à blanc pour défendre notre territoire.

Lorsque l'Angleterre tient ouvertes les mers du monde, et, en particulier, la route de Montréal, de Québec, d'Halifax, de St-Jean à Londres, à Liverpool et à Glasgow — la route de Vancouver, de Victoria et de Prince Rupert à Yokohama, à Sydney et à Hong Kong—c'est son commerce à elle, c'est sa marine marchande qu'elle protège.

Si le Canada était séparé de l'Empire, elle en ferait autant. Alors comme aujourd'hui elle serait tenue de défendre son pavillon de Commerce—son glorieux "drapeau rouge" qui lui a conquis l'empire du monde beaucoup plus sûrement que l'"Union Jack" de ses forteresses ou l'étendard royal de Buckingham Palace.

NOTRE COMMERCE EN TEMPS DE GUERRE

Mais me direz-vous, même si nous n'avons pas une marine marchande en haute mer, nous n'en faisons pas moins un commerce considérable sous le pavillon anglais ou le pavillon étranger. Et ce commerce, l'Angleterre le protège.

N'oubliez pas qu'en temps de guerre, ce n'est pas le ballot de marchandise qu'on attaque mais le pavillon qui le couvre,—pas le pavillon du pays de provenance mais le pavillon du pays où le navire est enregistré.

J'ai déjà touché à ce point. J'y reviens pour vous rappeler un incident qui prouve qu'à l'avantage de faire partie d'un grand empire s'ajoute quelque inconvénient.

A l'une des conférences de LaHaye, on a discuté la neutralité du commerce des nations belligérantes. Les Etats-Unis ont demandé vigoureusement la reconnaissance de ce principe. C'eût été le couronnement de l'œuvre de civilisation que les nations européennes cherchent à accomplir depuis cinquante ans, en dépit de leurs armements monstrueux.

Si l'on eût fait adopter ce principe, de même qu'aujourd'hui la marchandise des pays en guerre peut passer sous un drapeau étranger, elle eût pu être transportée sous le drapeau même des belligérants, pourvu qu'elle ne fût pas de la contrebande de guerre.

Le Canada y eût trouvé un avantage énorme.

Quelle fut la nation qui s'y objecta? L'Angleterre, — l'Angleterre qui, se croyant encore maîtresse des mers, jugea qu'en cas de guerre elle avait plus à gagner qu'à perdre par le vieux droit de recherche. L'Angleterre sans nous consulter fit maintenir le droit de recherche et repoussa le principe proposé par les Etats-Unis de la neutralité du commerce des belligérants.

Ici encore, nous avons le droit de dire qu'elle a pensé à elle avant de penser à nous.

Certes, je ne l'en blâme pas. Mais pourquoi n'agirions-nous pas de même?

LA DIPLOMATIE ANGLAISE

«Mais, nous dit-on, l'Angleterre nous donne gratuitement le service de sa diplomatie et de ses agents consulaires. Ne lui devons-nous pas quelque compensation?»

Je ne referai pas l'histoire des services que la diplomatie anglaise nous a rendus; je vous renvoie sur ce chapitre à une étude très intéressante de M. Hodgins, aujourd'hui juge à Toronto. Ses conclusions me semblent, du reste, trop sévères pour l'Angleterre.

Je ne vous rappellerai pas le traité Ashburton, par lequel le diplomate anglais de ce nom céda aux Etats-Unis une partie de l'Etat du Maine, en disant: "I don't care for a few degrees of latitude more or less".

Je ne vous rappellerai pas le traité de 1871, que sir John-A. Macdonald,

indigné des sacrifices que les plénipotentiaires anglais lui imposaient, faillit ne pas signer. Il n'y consentit, à la fin, que sur les instances pressantes de sir Stafford Northcote; et l'histoire nous dira peut-être que l'argument que sir Stafford Northcote employa pour lui mettre le couteau à la gorge fut que s'il ne sacrifiait pas les pêcheries du Canada, l'Angleterre abandonnerait le Canada aux Etats-Unis.

Vous rappellerai-je l'abolition du traité Clayton-Bulwer? M. Mills, ancien ministre dans le cabinet Laurier, ancien juge de la Cour Suprême, disait que c'était l'arme la plus puissante que l'Angleterre avait entre les mains pour forcer les Etats-Unis à reconnaître les droits du Canada dans l'affaire de l'Alaska.

Dans une étude de cette question, il déclarait que l'Angleterre ne devrait jamais consentir à l'abrogation de ce traité sans obtenir une compensation dans l'Alaska.

Quelle fut la réponse du gouvernement britannique, — au lendemain de la guerre du Sud-Africain, au lendemain du jour où le peuple canadien était allé verser son sang sur le veldt du Transvaal? Ce fut la rature, d'un trait de plume, du traité Clayton-Bulwer, sans même que le gouvernement canadien en ait été averti.

LA DECISION DE LORD ALVERSTON

Vous rappellerai-je la décision de lord Alverston dans l'affaire de l'Alaska? Chose étrange, je fus, à la Chambre des Communes, le seul à défendre la position de lord Alverstone. M. Laurier, M. Borden, tous les impérialistes d'aujourd'hui, tous ceux qui parlent de saigner à blanc le peuple canadien pour la défense de l'Empire, se levaient à tour de rôle pour abreuver d'injures ce pauvre lord Alverston.

Convaincu qu'au point de vue du droit strict, le tribunal avait rendu un arrêt juste, je déclarai naïvement que lord Alverston avait raison. Je faillis être lapidé par ceux-là même qui avaient voulu me pendre à l'époque de la guerre du sud-africain, pour avoir dit de cette guerre ce que M. Morley, aujourd'hui ministre des Indes, et M. Bryce, aujourd'hui ambassadeur d'Angleterre à Washington, en pensaient et en disaient à Londres.

Messieurs, je ne vous rappelle pas ces épisodes pour vous dire que la diplomatie anglaise nous a trahis. Non. Avec M. Goldwin Smith, l'illustre écrivain, le "Sage du Grange", de Toronto, je dénonce la politique impérialiste de Chamberlain; mais avec lui aussi je reconnais que dans ces imbroglios diplomatiques l'Angleterre a fait de son mieux. Si elle nous a sacrifiés, si elle a fait tant de concessions aux Etats-Unis à même notre territoire et nos droits, c'est parce qu'elle ne pouvait pas faire autrement; c'est parce que, n'étant pas aveuglée par un faux patriotisme, elle comprenait qu'elle n'avait qu'une chose à faire: céder.

Mais alors, je le répète, si l'Angleterre ne peut pas, si l'Angleterre ne veut pas, parce qu'elle ne le peut pas, nous protéger contre les Etats-Unis, — notre seul ennemi possible, dit sir Wilfrid Laurier, — pourquoi irions-nous assumer, pour l'aider, de nouveaux fardeaux que ni notre constitution, ni notre histoire, ni nos traditions, ni nos besoins ne nous imposent ?

LE SERVICE CONSULAIRE ANGLAIS

Nous entendons rarement parler de l'action des consuls d'Angleterre à l'étranger en faveur des Canadiens ou du commerce canadien.

Je lisais dans le "Herald" du 17 janvier une dépêche de Londres nous apprenant que le consul d'Angleterre, à Anvers, avait fait enlever des portes de l'Agence canadienne, le nom et les armes du gouvernement canadien. Ce fonctionnaire de Sa Majesté prétendait que le Canada n'avait pas le droit de se faire représenter à l'étranger comme un pays autonome. Et la dépêche ajoutait qu'après une longue controverse entre Londres et Ottawa, on avait donné raison à ce protecteur de nos droits.

Qu'en pensent M. Laurier et ses thuriféraires ?

Je sais bien que ceci est un fait exceptionnel — comme également est une exception le consul anglais qui se morfond pour le Canada. La grande masse des consuls anglais dans le monde s'occupent du commerce de l'Angleterre et des intérêts de l'Angleterre. Ils ont raison, et c'est leur droit: ils sont des employés du gouvernement anglais, payés par le peuple anglais.

Mais ici encore je ne trouve aucun motif qui nous induise à verser notre sang pour l'Empire.

LES CAPITAUX ANGLAIS

On nous dit: "Les capitaux anglais alimentent notre industrie. Que ferions-nous sans eux? Quelle reconnaissance ne devons-nous pas aux banquiers anglais qui sont venus nous aider à bâtir nos chemins de fer, à creuser nos canaux, etc."

Si nous allions dire cela à Londres, nous ferions joliment rire de nous !

Le capitaliste anglais dirige ses millions au Canada, aux Etats-Unis, en Allemagne ou dans l'Amérique du Sud, suivant l'état du marché, la sécurité qu'il y trouve, et le taux d'intérêt qu'on lui paie. Il est absurde de conclure de là qu'il a droit à la reconnaissance du peuple canadien.

Au contraire, si nous avons eu un tort, au point de vue canadien et même au point de vue britannique, c'a été de ne nous adresser qu'aux capitaux anglais. Le capital anglais s'est dirigé vers les placements de rapport régulier, dans les chemins de fer et quelques grandes entreprises; mais il a surtout acheté les obligations de nos gouvernements et de nos municipalités.

Qu'arrive-t-il aujourd'hui ? C'est que nos industries sont toutes alimentées par le capital américain.

Nous avons fermé la porte aux capitaux de l'Europe continentale. Le capital anglais, trop conservateur, ne se place pas dans nos industries. Et cependant, le capitaliste américain, non-seulement place son argent dans nos industries, mais vient implanter ici ses manufactures et ses industries.

D'autre part, notre gouvernement impérialisant ouvre toutes grandes les portes de notre territoire aux colons américains.

Avec de l'argent et des votes on accomplit de grandes choses ! On achète des journaux "indépendants", et même des politiciens; ou façonne l'opinion publique.

Vous êtes-vous parfois représenté sir Wilfrid Laurier, dans quinze ans, dans dix ans, saluant l'arrivée du drapeau étoilé avec les mêmes accents émus, la même admiration qu'il emploie aujourd'hui à acclamer les gloires de l'"Union Jack" ?

Après tout, rien n'est impossible !

NOS INSTITUTIONS, NOTRE LIBERTE.

"Enfin, disent les impérialistes, l'Angleterre nous a accordé les institutions politiques et la splendide liberté dont

nous jouissons. Le moment est venu de lui payer la dette de notre reconnaissance.

Messieurs, cette liberté, je l'apprécie hautement, ces institutions je les aime et vous les aimez. Mais le propre des institutions britanniques, c'est précisément de conserver l'esprit de liberté et d'indépendance. Je reconnais que l'Angleterre a admirablement gouverné ses colonies, surtout depuis qu'elle s'est décidé à ne plus les gouverner. La grande école libérale anglaise, plus modeste et moins bruyante que les Chamberlain et les Balfour, a fait l'Empire Britannique ce qu'il est, parce qu'elle l'a consolidé dans la liberté, dans l'indépendance et dans l'autonomie de ses colonies.

Oui, certes, j'apprécie la liberté dont nous avons joui depuis que les principes libéraux anglais ont triomphé, mais enfin, messieurs, ici encore, devons-nous renier notre passé?

Cette liberté, l'Angleterre nous l'a accordée parce que ceux qui nous ont précédés dans la carrière, moins ardents à rechercher les décorations de Sa Majesté, savaient aller jusqu'au pied du trône faire valoir nos droits.

Nous l'avons obtenue parce que nous avons su la conquérir; pas nous seulement, les canadiens-français, mais les patriotes d'Ontario comme ceux de Québec, les Mackenzie comme les Papi-neau; parce que nous avons su, pendant soixante quinze ans, la demander avec énergie, avec calme, dans la pleine conscience de nos droits; parce que nous avons su être un peuple fort!

Mais cette liberté, nous ne la garderons qu'à la condition de garder intacte cette tradition de fierté nationale et de ne pas amener, après cinquante ans de gouvernement autonome, notre pavillon aux pieds d'un Chamberlain ou d'un Balfour.

TROISIEME PARTIE

Les Conséquences

Nous avons étudié le projet de loi, son origine et sa portée intrinsèque. Nous avons analysé les principaux motifs de justification que l'on invoque pour la faire accepter. Voyons maintenant quelles en sont les conséquences.

Je ne crains pas, résumant ma pensée en deux mots, de dire que les conséquences de cette politique, si elle triomphe, seront désastreuses pour le Canada et fatales pour l'Empire britannique.

“LE GOUFFRE DU MILITARISME”

Par cette politique — ai-je besoin de le répéter après M. Monk? — nous nous lions à la situation de l'Angleterre dans le monde entier.

Je vous ai donné la nomenclature des guerres et expéditions que la Grande-Bretagne a subies ou faites au cours du siècle dernier. Il y en a vingt-trois ou vingt-quatre. C'est, en moyenne, une guerre tous les quatre ans. Qui vous dit qu'il y en aura moins dans le siècle qui commence, lorsque, de par la volonté de M. Laurier, nous serons en guerre chaque fois que l'Angleterre sera attaquée ou fera surgir un conflit sur un point quelconque du globe?

M. Foster veut bien nous affirmer que jamais l'Angleterre ne provoquera un conflit. L'exemple du passé est là, dit-il, pour nous prouver que l'Angleterre n'entreprendra jamais de guerres de conquête.

Tout cela dépend du point de vue que l'on adopte, soit pour agir, soit pour juger. Il y a diverses manières d'empêcher la guerre ou d'y provoquer.

Quand un Gladstone gouverne le peuple anglais, et ne craint pas de risquer sa popularité afin de sauvegarder la

justice aux dépens de ce que ses ennemis appellent l'orgueil national, oui, nous pouvons être sans crainte, l'Angleterre ne provoquera pas l'étranger.

Mais lorsqu'un Chamberlain, voulant acculer à la guerre le gouvernement d'une petite république, envoie par le télégraphe une dépêche refusant l'arbitrage et par la poste une lettre acceptant l'arbitrage; — lorsque la guerre étant déclarée, à cause de la dépêche qui l'a rendue inévitable, le même Chamberlain, exhibant la lettre écrite, arrivée au Cap longtemps après la prise des armes, s'écrie: “Mais l'Angleterre voulait la conciliation”; — je réponds à M. Foster que parfois ce n'est pas la nation qui tire le premier coup de canon qui a provoqué le conflit.

Qui osera prétendre que l'Angleterre n'a pas voulu la guerre de l'Afghanistan, que l'Angleterre n'a pas voulu la guerre du Soudan, que l'Angleterre n'a pas voulu la guerre de Crimée, que l'Angleterre n'a pas voulu la guerre entre la Russie et la Turquie, à laquelle, il est vrai, elle n'a pas pris part, mais dont elle a partagé les dépouilles; que l'Angleterre n'a pas voulu la guerre entre la Russie et le Japon, où elle n'a pas tiré un coup de canon, mais où elle a été toujours, et de près, en arrière du Japon, jusqu'au moment où le conflit a été déclaré?

PROVOCATION AUX ETATS-UNIS

Mais il y a quelque chose de plus grave encore, à notre point de vue, dans la situation que la politique jingo-impérialiste, préconisée par MM. Laurier et Borden, impose au Canada.

C'est que par là nous provoquons l'armement des Etats-Unis.

Déjà s'élèvent aux Etats-Unis des voix qui disent: “Sans doute, tant

que le Canada observera la neutralité, tant que le Canada ne manifestera pas de dispositions guerrières, nous pouvons rester en paix, mais surveillons les agissements de l'impérialisme."

Déjà l'Angleterre, sans nous consulter, a permis aux Etats-Unis de violer le traité qui interdit le déplacement des navires américains placés sur les grands lacs. En effet, pendant la guerre hispano-américaine, les autorités impériales ont ordonné au cabinet Laurier de laisser les avisos américains traverser le Saint-Laurent et se rendre à la mer, contrairement à la lettre et à la foi des traités.

Croyez-vous que l'Angleterre montrerait les dents si les Etats-Unis se mettaient à voter vingt, trente ou cinquante millions pour armer la frontière ou pour augmenter le nombre de leurs canonnières dans les eaux internationales qui séparent le Canada des Etats-Unis?

Sans doute, il est facile aujourd'hui d'en rire. C'est un des effets de l'état colonial de ne pas développer le sentiment des responsabilités nationales. Nous sommes un peu comme des petits garçons, qui tantôt ont peur et se cachent et tantôt insultent les passants, croyant que leur père est derrière eux pour les défendre.

Efforçons-nous, dans nos rapports avec les Etats-Unis, de développer en nous-mêmes un sentiment de réel patriotisme et de dignité. N'allons pas provoquer, tandis que nous sommes encore incapables de lui faire face, la grande nation qui nous avoisine.

LA NEUTRALITE DU CANADA

"Mais, objectera-t-on avec M. Laurier, le Canada étant une colonie anglaise, si l'Angleterre est en guerre, il peut être attaqué, même s'il ne prend aucune part aux hostilités."

Sans doute, en théorie.

Mais outre que ceci dispose des phrases grandiloquentes de M. Laurier sur le Canada, NATION indépendante et libre, je crois vous avoir démontré que, —les Etats-Unis mis à part, et peut-être le Japon, grâce à l'Angleterre — nous ne sommes guère exposés à l'attaque d'aucun pays.

Nous le serions certainement moins, détachés de l'Empire que colonie anglaise.

Mais il y a une autre réponse.

Si nous avons persévéré dans la voie du "self-government", si nous avons affirmé hautement notre déter-

mination de limiter nos armements et notre intervention militaire à la défense du territoire canadien, nous aurions fini par faire reconnaître par les nations étrangères notre neutralité dans tous les conflits de l'Angleterre où les intérêts et le territoire du Canada ne sont pas en jeu.

Et si l'on se récrie sur l'absurdité de cette théorie, je réplique que la Grande Bretagne et la Russie l'ont reconnue et pratiquée pendant la guerre de Crimée dans toutes les possessions anglaises et russes du littoral du Pacifique.

Du reste, cette théorie n'est pas plus absurde ni moins impraticable que le droit du Canada de négocier et conclure lui-même ses traités de commerce avec les nations étrangères. Et nul plus que M. Laurier n'a travaillé à nous faire reconnaître ce droit; et ses efforts ont été couronnés de succès.

LA CONSCRIPTION NAVALE

Pour faire accepter son projet de loi, M. Laurier l'a fait précéder d'observations où il a beaucoup insisté sur le fait que, d'après cette nouvelle loi, il n'y aurait pas de conscription pour forcer les Canadiens à s'embarquer sur ces vaisseaux.

Vraiment ! Nous en sommes rendus au point où le premier-ministre est obligé de déclarer qu'il ne rétablira pas le droit de presse, aboli en Angleterre il y a près d'un siècle; qu'il ne reviendra pas au régime des galères de Richelieu et de Louis XIV!

Mais la conscription navale n'existe dans aucun pays du monde, — ni en France, ni en Allemagne, ni en Russie! Et il est souverainement absurde de prétendre que nous n'entrons pas dans le "tourbillon du militarisme" parce que nous n'avons pas la conscription navale.

L'Angleterre est, de toutes les nations du globe, celle à qui sa flotte est le plus essentielle pour la défense de son territoire, de son commerce et de son pain quotidien; et cependant l'Angleterre n'a pas plus la conscription navale que la conscription de l'armée.

LE SENTIMENT ANTI-MILITARISTE

Le ministre de la marine, M. Brodeur, — dont je ne veux ce soir dire qu'un mot, car je sais qu'il est malade; et ni mes habitudes ni mon tempérament ne me portent à attaquer des adversaires couchés, — M. Brodeur nous disait, il y a peu de temps, que ceux qui soulèvent les passions de la foule

en les effrayant avec le spectre du militarisme sont de mauvais citoyens.

Ma foi, il est évident que la notion des devoirs civiques est aussi profondément changée dans notre sphère politique que la notion du devoir envers l'Angleterre. Il n'y a pas très longtemps, si je me souviens, que tout le parti libéral, auquel j'appartenais, dénonçait le gouvernement conservateur parce qu'en 1895 M. Desjardins dépensait un million pour acheter des fusils.

Si le militarisme, sous un gouvernement conservateur, était un crime, devient-il une vertu sous un ministère libéral ?

“UN SUICIDE! UN CRIME!”

Mais, messieurs, j'invoquerai encore une parole devant laquelle sans doute les amis de M. Brodeur et les partisans du ministère s'inclineront avec quelque respect:

“Ce serait UN VERITABLE SUICIDE pour le pays que de se lancer dans le gouffre des dépenses où les nations européennes, Y COMPRIS L'ANGLETERRE, ont été entraînées par les besoins d'armements formidables. Quelle est la situation respective de la Grande-Bretagne et du Canada? La Grande-Bretagne est l'une des premières nations de l'univers, la première peut-être sous plusieurs rapports, le centre du plus puissant empire de nos jours, du plus grand empire depuis la chute de l'empire romain. Par là même, elle est obligée de maintenir une nombreuse armée permanente. La Chambre sait combien la nécessité d'entretenir une armée permanente a toujours répugné au peuple anglais, comment celui-ci s'est toujours révolté à cette idée, mais il a dû se plier aux exigences de la situation et entretenir constamment une armée sur pied. La plus grande partie du budget de l'Angleterre est dévorée par les dépenses navales et militaires, et l'honorable député (M. Maclean) voudrait nous mettre dans une pareille position et nous faire partager ces dépenses! Toute autre est la situation du Canada. C'est un immense pays, ayant une population de cinq millions et un tiers d'habitants disséminés sur une étendue de trois mille milles de l'est à l'ouest. Quels sont les plus lourds articles de son budget? Les travaux publics, la colonisation, la construction de voies ferrées et le creusement des ports et de voies de transport. Voilà le champ où doit s'exercer notre activité, et ce serait un CRIME de détourner une partie des deniers nécessaires à l'accomplissement de ces travaux pour acheter des canons, des fusils et des munitions de guerre.” (1)

J'aurais hésité à prononcer le mot “crime”. Si je l'emploie aujourd'hui, si je n'hésite pas, dans cette ville de Montréal, à qualifier de criminelle la politique de sir Wilfrid Laurier, c'est

parce que sir Wilfrid Laurier, “l'idole du peuple” définissait en ces termes violents, le 15 avril 1902, la politique qu'il devait préconiser le 12 janvier 1910.

CONSEQUENCES POUR L'EMPIRE

Quelles seront, au point de vue impérial, les conséquences de la politique qu'on nous impose?

M. Laurier — il n'était pas alors chevalier de Saint-Michel et de Saint-Georges — disait à Boston, en 1891, que jamais le Canada ne consentirait à la fédération impériale, même sur des bases purement commerciales, parce que la conséquence serait d'entraîner le Canada à prendre part aux guerres de l'Empire, et que jamais — et il faisait sans doute alors ce beau geste du mouchoir et du revers de l'habit avec lequel il a si souvent amolli nos courages et désarmé nos méfiances — JAMAIS, disait-il, le Canada n'y consentira.

Et en 1910, le 12 janvier, le même sir Wilfrid Laurier, — devenu chevalier de Saint-Michel et de Saint-Georges, — accepte et proclame qu'en principe nous devons prendre part à toutes les guerres de l'Angleterre, sans en avoir obtenu une seule faveur commerciale, sans même avoir demandé le droit d'être représentés dans les conseils qui décideront de ces guerres, de leur préparation, de leur direction, de leur règlement, et des traités et des alliances qui en sont les causes ou les résultats.

Croyez-vous, messieurs, que cette politique en restera là?

Ici encore, ouvrez les pages de l'histoire d'Angleterre; je dirai plus, tâtez le pouls de l'Anglo-Saxon, analysez les pensées et les instincts divers de cet être puissant, qui a bien, ma foi, mérité de dominer le monde; et vous constaterez que toute son histoire, comme toute sa vie, est un ballotement, mais un ballotement bien équilibré, entre sa passion et sa raison, entre son enthousiasme et son bon sens, entre son patriotisme et son instinct des “affaires”.

Et vous concluez avec moi que si la politique de M. Laurier est acceptée, il s'ensuivra immédiatement, au Canada, une agitation pour obtenir un tarif de faveur réciproque entre la Grande-Bretagne et ses colonies.

TARIF IMPERIAL

Cette agitation se manifestera surtout dans l'Ouest, où, comme le disait, d'une façon pittoresque, le secrétaire

(1) “Débats de la Chambre des Communes”, 1902, avril 15, col. 2759.

d'Etat, M. Murphy: "Ce qu'on veut, ce sont des "box-cars" et non des "dreadnoughts".

Dans la même région, on consentirait volontiers à une taxe militaire pourvu que le contribuable anglais y réponde par un impôt sur le blé étranger.

Mais le contribuable anglais ne consentirait à taxer son blé qu'à la condition de recevoir une compensation "adéquate" sous forme de faveur réelle à ses produits industriels.

Et le manufacturier d'Ontario ou de Québec, comme le personnage de Dickens, veut bien sacrifier "les parents de sa femme" à la grandeur de l'Empire, mais il n'entend pas abandonner les bénéfices de son industrie au fabricant de Sheffield ou de Manchester.

Je ne veux pas ce soir discuter au mérite cette question du tarif impérial.

Je ne crois pas à la possibilité de cette politique; et à ceux qui veulent étudier à fond ce problème économique, je recommande la lecture d'une brochure très bien faite, dont l'auteur n'est pas un Canadien-Français ni un politicien, mais l'un des économistes les plus distingués de notre pays et de l'Empire, M. Adam Shortt, autrefois professeur de sciences politiques à l'Université de Kingston, appelé, depuis, par le gouvernement fédéral à faire partie de la Commission du service civil.

Si vous croyez encore à la possibilité d'un tarif de faveurs réciproques dans l'Empire; si vous ignorez encore que cette politique "de l'avenir" n'est pas nouvelle, mais qu'elle n'est, sous une nouvelle forme, à peine déguisée, que l'ancienne politique de Georges III et de lord North, cause de la révolte des colonies américaines, lisez la brochure de M. Shortt.

Je ne veux envisager ce soir que la conséquence ultime.

LE GOUVERNEMENT DE L'EMPIRE UNI

Le principe de la participation des colonies aux guerres de l'Empire étant admis, le tarif impérial créé, — ou même s'il n'est pas créé, — croyez-vous que l'Anglais de Toronto, croyez-vous que l'Anglais de Halifax, croyez-vous que l'Anglais de Montréal, consentira longtemps à ce que son argent contribue à l'entretien d'une flotte dont il n'aura pas le contrôle, sans réclamer du gouvernement et

du parlement du Royaume-Uni l'application du grand principe britannique, sur lequel repose depuis un siècle tout l'empire colonial autonome de l'Angleterre: "No taxation without representation" et peut-être plus exactement: "No contribution without control"?

Croyez-vous que l'Anglo-canadien, comme l'Australien et le Néo-Zélandais, plus fiers peut-être que nous, consentiront longtemps à n'avoir pas un mot, et un mot efficace et permanent, à dire dans la politique mondiale de l'Angleterre, dans son bureau des affaires étrangères, qui prépare les traités, dans son bureau colonial, qui établit l'équilibre entre les différentes colonies, dans son bureau du commerce, qui veille aux mouvements du commerce de l'Angleterre, dans ses bureaux de la guerre et de l'amirauté, qui pouvoient à la défense de l'Empire?

La conséquence inévitable du système inauguré par M. Laurier, c'est qu'il faudra trouver un moyen quelconque de faire participer les colonies autonomes au gouvernement de l'empire.

L'OPINION DE M. CHAMBERLAIN

Du reste, M. Chamberlain, à qui je reconnais d'avoir eu toujours la grandeur et le courage de son système, — qui en a été véritablement le prophète, — qui a le droit de dire aujourd'hui qu'il est vainqueur dans cette lutte de quinze ans, à laquelle il assiste, malade, de sa retraite de Birmingham; — M. Chamberlain ne s'en est jamais caché.

Suivant les époques, suivant les courants d'opinion, suivant l'état du tempéramment populaire, en Angleterre et aux colonies, il parlait tantôt de défense militaire, tantôt de tarif douanier, tantôt de réorganisation politique. "Mais, disait-il à ses fidèles, le système n'est qu'un, il ne peut être qu'un, car "défense impériale" n'est qu'un autre mot pour "commerce impérial"; et quand vous aurez la défense de l'empire et le commerce de l'empire, il faudra un conseil de l'empire pour les administrer."

CONSEIL IMPÉRIAL

Mais alors, messieurs, de quoi s'occupera ce conseil?

Sans doute, il s'occupera de l'organisation et de la direction des flottes et des armées de l'Empire, il inspirera la diplomatie. Mais qui s'occupera de l'Egypte, du Soudan, du Bar-el-Ghazal,

de la Rhodésie? Qui gouvernera ces innombrables colonies de la couronne sur lesquelles flotte le drapeau anglais? A qui appartiendra l'empire des Indes, ses quarante nations, ses deux cent-quatre-vingt millions d'habitants?

Mais, me direz-vous, nous n'avons rien y y voir.

M. Laurier vous répond: "Partout où l'Angleterre est en guerre, le Canada est en guerre." Et je défie le premier-ministre de dire demain, à la Chambre des Communes, que s'il éclate une révolution aux Indes il refusera au gouvernement britannique, après le discours qu'il a fait la semaine dernière, d'envoyer nos flottes et nos soldats réprimer la révolte aux Indes.

Et si nous dépensons notre argent et notre sang pour maintenir la paix aux Indes, pour y maintenir le drapeau de l'Angleterre, pour étendre les conquêtes anglaises dans le Haut-Nil, pour faire disparaître les derniers vestiges de l'occupation allemande ou de l'occupation portugaise dans l'Afrique sous-équatoriale, pour refouler le Congo indépendant; en un mot, si nous suivons l'Angleterre, l'Angleterre de Chamberlain, dans sa soif de domination impériale, croyez-vous que l'Anglo-canadien consentira longtemps à contribuer à toutes ces guerres et à toute cette politique sans avoir son mot à dire?

Et alors, voyez-vous la possibilité pour un seul corps représentatif de gouverner à la fois le Royaume-Uni, chacune des colonies indépendantes et tout cet empire?

Maintes fois M. Chambelain s'est écrié, lorsqu'il croyait voir son rêve s'obscurcir dans l'esprit du peuple: "O peuple anglais! peuple sans imagination! ne tenteras-tu pas de faire ce que le Romain a fait et ce que le Germain a accompli!"

M. Chamberlain, sans doute, a une imagination puissante, mais là son idéal fantastique l'a égaré.

LE VERITABLE PRINCIPE DE L'EMPIRE BRITANNIQUE

Non, l'Anglais ne peut pas faire ce que le Romain a fait, l'Anglais ne peut pas accomplir ce que le Germain a accompli, parce que le Germain et le Romain possédaient l'unité de territoire et que l'Angleterre voit son empire-séparé par des mers qui créent, entre chacune de ses possessions, une différence de tempérament, une différence

de sol, une différence de besoins économiques, telles que l'unité de gouvernement n'est pas possible.

Mais il y a plus qu'une impossibilité matérielle, il y a un obstacle moral.

L'Anglais ne peut pas faire ce que le Romain a fait, ce que le Germain a accompli, parce que l'Anglais, à l'époque de sa véritable gloire, a reconnu que partout où ses fils, ou même les fils de ses ennemis, devenus ses enfants ou ses alliés, avaient introduit les principes de liberté du gouvernement britannique, il n'avait plus le droit de restreindre ces libertés et de substituer aux gouvernements autonomes une autorité centrale.

L'Anglais ne peut pas faire ce que le Romain et le Germain ont fait sans déchirer les plus belles pages de son histoire, sans détruire non seulement ce qui fait sa grandeur, mais sans miner à sa base la sécurité même de son empire.

LA RUPTURE EST-ELLE INEVITABLE?

Mais, disent les impérialistes, si nous ne faisons rien, l'empire va se démembrer quand même.

C'est possible. Mais si vous laissez la Providence et l'instinct des peuples nous diriger, comme ils ont dirigé les autres peuples; si vous laissez le Canada, comme le reste de l'empire, se développer dans sa tradition nationale et ethnique, la séparation sera lointaine, elle sera harmonieuse. Nous resterons les meilleurs alliés de l'Angleterre, et l'Angleterre, comme les autres nations de l'Europe, trouvera avantage de sauvegarder, sur ce territoire de l'Amérique du Nord, l'indépendance d'un pays qui fera contre-poids à l'envahissement américain.

Tandis que la conséquence de votre politique, c'est la rupture à brève échéance; c'est la rupture dans la haine, c'est la rupture dans la dispute des intérêts en conflit, c'est la rupture à la suite de la destruction d'un idéal trop grand.

Je dis aux impérialistes sincères: Revenez sur la terre, voyez les hommes comme ils sont: Vous ne pouvez pas du Canadien faire un Anglais, vous ne pouvez pas de l'Australien faire un Néo-Zélandais.

Je lisais dans un journal, il y a à peine quinze jours, qu'un Anglo-canadien, M. Hamar Greenwood, député à la Chambre des Communes de l'Angleterre, se présentant de nouveau au vote

électoral dans un des quartiers de Londres, se faisait injurier dans les assemblées publiques et se faisait traiter de "foreigner". Et là-dessus le correspondant d'un journal canadien, le "Globe", s'indignait au nom de l'unité impériale.

Je rencontrais, il y a un mois, un homme politique canadien — et si je vous disais son nom ce soir, il y aurait un moment de stupeur ou un vaste éclat de rire — qui me disait être allé en Angleterre l'an dernier, la première fois depuis quinze ans. C'est un impérialiste en public — et il l'est au fond, avec sincérité ; seulement il croit moins à la possibilité du système que ses déclarations publiques ne semblent l'indiquer.

"J'ai été épouvanté, me disait-il, de constater en moi-même la largeur et la profondeur de l'abîme qui nous sépare de plus en plus du peuple anglais. Le sang anglais le plus pur coule dans mes veines ; j'avais rêvé de mourir sous le drapeau britannique ; j'admire et j'aime la constitution anglaise ; mais je ne puis me défendre de constater que chaque année, chaque mois,

chaque jour accentue les divergences de vues intellectuelles, économiques et sociales qui nous séparent du peuple de la mère-patrie, et je me demande où nous en serons dans vingt-cinq ans!"

Messieurs, je respecte et j'honore les impérialistes sincères ; mais ni eux ni moi, ni M. Laurier ni M. Borden, aucun gouvernement et aucun parti ne peuvent changer le cours de l'histoire et empêcher que deux peuples séparés par un océan ne s'éloignent toujours l'un de l'autre et ne se dirigent chacun dans la voie où les mènent la Providence et le développement de leurs instincts nouveaux.

La langue américaine nous pénètre, les idées américaines nous envahissent, les mœurs américaines s'introduisent chez nous, et surtout chez les Anglo-Canadiens, que la différence de langue ne préserve pas comme nous — cette différence de langue que plusieurs d'entre eux déplorent ou maudissent et qui est cependant, pour l'Angleterre comme pour nous, la meilleure sauvegarde de l'autonomie canadienne et des institutions britanniques.

QUATRIEME PARTIE

Les Partis Politiques

CONCLUSION

QUESTION DE RACE

Il n'y a pas ici de querelle de races. Sans doute nous avons, nous, Canadiens-français, comme citoyens britanniques et comme citoyens du Canada, le droit de discuter cette question sous tous ses aspects. Néanmoins, vous avez pu constater qu'il n'est pas un seul des arguments que j'ai employés ce soir qui ne s'adresse également à un Canadien-anglais, écossais ou irlandais, à un protestant ou à un catholique.

Du reste, messieurs, c'est une légende, et une légende entretenue à dessein par les partisans du gouvernement, de nous faire croire que nous sommes isolés dans notre sentiment anti-impérialiste, et que la masse du peuple anglo-canadien veut la révolution rêvée par M. Chamberlain et accomplie par la coalition Laurier-Borden. C'est la répétition de la légende de 1900, c'est la répétition des tactiques de 1905.

Sans doute, il y a beaucoup d'impérialistes chez les Anglo-Saxons. C'est naturel, et je le comprends.

Le rêve de M. Chamberlain, le reconnaiss, avait de la grandeur.

Rien d'étonnant s'il a séduit beaucoup d'esprits supérieurs, beaucoup de cœurs honnêtes.

LES IMPERIALISTES

Il y a des impérialistes sincères, des impérialistes qui raisonnent leur sentiment et leurs convictions, comme le professeur Leacock, de l'Université McGill. Il y a des impérialistes sincères

mais bouillants, qui se jettent dans la mêlée sans raisonner, tel mon brave ami le colonel Denison, de Toronto.

Ceux-là, ils pourront vous le dire, je puis les rencontrer tous les jours de l'année et discuter avec chaleur et conviction sur tous ces sujets. Nous pouvons ne pas nous accorder et continuer de nous estimer mutuellement parce que nous savons que, chacun de notre côté, nous sommes sincères.

Quand le professeur Leacock déclare que la sécurité et la grandeur du Canada sont liées à l'unité de l'Empire britannique, je crois qu'il s'abuse; mais quand il ajoute que l'unité impériale ne peut être réalisée que par le concours des deux races canadiennes, je vois là un homme réellement patriote et éclairé. Et je respecte profondément ses vues.

Mais il y a des impérialistes d'une autre marque.

Il y a d'abord les impérialistes intéressés; ceux qui sont prêts à brocarter contre des faveurs de commerce la liberté, la sécurité et la paix du Canada.

Il y a aussi les impérialistes du snobisme, de la vanité, ceux qui sont attirés par le clinquant des décorations, ceux qui ont leurs petites entrées à Rideau Hall, à qui Son Excellence le Gouverneur-général fait l'honneur de son amitié, et qui, tout-à-coup, se croient devenus obligés de soutenir de leurs épaules le pesant fardeau de l'empire, que Lord Grey leur confie entre la poire et le fromage.

LES ANTI-IMPERIALISTES

Mais il y a aussi, parmi les Anglo-Canadiens, des anti-impérialistes nombreux et marquants.

Il y a, en tête, M. Goldwin Smith, une des gloires de la littérature anglaise, qui n'a cessé depuis trente ans de dénoncer l'impérialisme.

Il y a M. Adam Shortt, que je vous ai nommé tantôt, à qui sir Wilfrid Laurier a confié un poste important à Ottawa.

Il y a le professeur Marshall, de l'université Queen, de Kingston, qui publiait, au mois d'octobre dernier, dans le "Queen's Quarterly", un article où il dénonçait la politique impérialiste avec autant de vigueur que je l'ai fait ce soir.

Il y a enfin une association immense, le "Grange" d'Ontario, recrutée dans les couches profondes des cultivateurs d'Ontario, qui demande, comme M. Monk et comme moi, de soumettre la question au peuple.

Il y a l'association des "Grain Growers", du Manitoba, qui a pris la même attitude.

Et pas plus tard que cette semaine, je recevais de M. Smith, le directeur du "Weekly Sun", de Toronto, la lettre suivante, que vous me permettrez de vous lire:

Toronto, 15 janvier, 1910.

Monsieur,

"Permettez-moi de vous féliciter sur la position que vous prenez en demandant que le projet de loi navale soit soumis au peuple.

"Si vous pouvez soulever un fort sentiment populaire dans la province de Québec, le gouvernement sera forcé d'accéder à notre demande. Vous savez sans doute que le "Grange" d'Ontario et l'Association des "Grain Growers", du Manitoba, se sont aussi prononcés dans le même sens.

"Veuillez agréer, avec le renouvellement de mes félicitations, mes meilleurs souhaits pour votre prospérité."

"Votre très dévoué,

"W.-L. SMITH.

L'OPPORTUNISME DES POLITI- CIENS

Messieurs, le danger, le seul danger, c'est précisément de ne pas aborder cette question avec fermeté et avec franchise.

Le danger, c'est l'opportunisme de nos politiciens. Le danger, ce sont les fluctuations par où nous voyons passer les partis et les hommes—en commençant par le plus grand, le plus illustre,

le plus éloquent de tous, sir Wilfrid Laurier, qui a été tour à tour impérialiste, anti-impérialiste, annexionniste, partisan de l'indépendance; partisan de la protection, partisan du libre échange, partisan d'un tarif de faveur; qui disait à Boston en 1891 qu'il préférerait le dollar américain au shilling anglais, et qui aujourd'hui a l'air de croire que notre existence même dépend de l'Empire.

Le danger, c'est de voir des hommes comme M. Borden renier trente années des meilleures traditions du parti conservateur, renier sir John A. Macdonald et sir Charles Tupper, à qui, en 1878, on reprochait de mettre en danger, par l'adoption d'un tarif protecteur, les intérêts de la mère-patrie et qui répondaient: "So much the worse for british interests."—sir John Macdonald qui, en 1885, niait au ministère de la guerre le droit de recruter des troupes au Canada; sir Charles Tupper, qui, en 1893, déclarait que le Canada avait fait plus que son devoir envers l'Angleterre!

CONSPIRATION PARLEMENTAIRE

La leçon qui se dégage de la situation parlementaire, c'est que, depuis dix ans, il y a une véritable conspiration entre les deux partis politiques à Ottawa, chaque fois que les grands intérêts du pays sont en jeu,—une conspiration d'intérêts, de lâcheté, de cupidité du pouvoir—les uns voulant le garder à tout prix, les autres l'arracher à n'importe quel prix.

Dans chacune de ces crises nationales: — en 1899, à l'époque de la guerre d'Afrique, en 1905, à propos de la constitution des nouvelles provinces de l'Ouest—sur la politique d'immigration,—sur la politique de régie des compagnies de chemin de fer, dont dépendent dans une large mesure notre unité et notre avenir national,—vous avez toujours vu, après de vaines querelles de mots, les deux partis politiques s'entendre comme larrons en foire pour sacrifier les intérêts nationaux aux intrigues de partis.

Dans tout ce débat un seul homme domine toute la Chambre de la hauteur, de la sincérité de son patriotisme, et je n'hésite pas à déclarer que c'est le député de Jacques-Cartier, M. Monk.

LE ROLE DU GOUVERNEUR

Les gens qui ont la manie de vouloir connaître le fond des choses, de rechercher les causes lointaines, se

sont demandés le pourquoi de la volte-face opérée par le premier-ministre entre le 6 janvier et le 12 janvier—pas plus étonnante, du reste, que la pirouette qu'il exécuta du 3 octobre au 13 octobre 1899. Ils se demandent comment M. Laurier a pu, six jours après avoir proclamé la nécessité de conserver l'autorité du Canada toute entière, se résoudre à sacrifier d'un trait de plume l'autonomie de son pays.

On commence à chuchoter, dans les coins sombres — je n'ai pas de raison, moi, pour ne pas parler haut, à la grande lumière — que le gouverneur général a forcé le premier-ministre à prendre cette attitude.

Dissipons tout de suite cette légende.

Les politiciens libéraux qui avaient fait feu et flamme contre l'envoi des contingents en Afrique, lorsqu'ils croyaient que M. Laurier résisterait, — et qui s'en allaient ensuite, penauds, approuver l'envoi des contingents, lorsque le gouvernement eut fait volte-face, — les politiciens libéraux de 1899 créèrent une fable semblable où lord Minto faisait l'ogre de la circonstance.

Quelques propos indiscrets du colonel Hutton donnèrent corps à cette histoire.

Sans doute, lord Minto, plus homme de sport que diplomate, meilleur soldat qu'homme public, aurait, je crois, assez volontiers exécuté un ordre de Londres lui enjoignant de mettre sir Wilfrid Laurier de côté et d'appeler sir Charles Tupper au pouvoir.

Mais cet ordre ne vint pas. On savait à Londres comme à Ottawa, — à Downing Street comme à Rideau Hall — que la conspiration avait beaucoup plus de chances de réussir avec un premier ministre canadien-français.

Du reste, même dans l'exaltation du moment, M. Chamberlain était trop intelligent pour reprendre les vieux procédés de lord John Russell et de sir Charles Metcalfe.

COUP D'ÉTAT

Lord Grey, infiniment supérieur à lord Minto, lord Grey, en qui je me plais à reconnaître l'un des gouverneurs les plus distingués que nous ayons eus au Canada, le plus remarquable peut-être depuis lord Dufferin; lord Grey ne commettrait jamais la bourde incroyable de donner une arme aussi puissante à sir Wilfrid Laurier.

Comment! mais vous n'avez donc pas encore compris M. Laurier? Vous ne connaissez donc pas encore la puissance

de la souplesse de cet homme? Vous ne concevez pas—lord Grey le sait bien, lui!—avec quelle prestesse et quelle force le premier-ministre se retournerait, dans une suprême évolution, non pas vers nous, mais vers les vieilles phalanges libérales d'Ontario, si le gouverneur-général osait lui mettre le couteau sur la gorge.

Il ne serait plus question, je vous le jure, du "glorieux drapeau", de la "splendide liberté" que l'Angleterre nous accorde, de "Paul de Tarse", etc., etc., Non, non! Ce serait les souvenirs du "family compact", l'appel aux "dear old grits", de Brown et de Mackenzie, "no coercion" ! etc.

Non, lord Grey ne fera jamais de coup d'état. Il n'en menacera jamais le premier ministre. Il sait, mieux encore que lord Minto en 1899, que M. Laurier est un instrument autrement précieux entre ses mains que M. Borden—lequel du reste l'aide beaucoup plus efficacement dans l'opposition.

LORD GREY ET CECIL RHODES

Mais ce qui est vrai, c'est que Monsieur le Comte Grey fut gouverneur de la Rhodésie sous Cecil Rhodes. J'emploie l'expression à dessein; car bien que Cecil Rhodes ne fût le premier ministre de la Colonie du Cap, et qu'il eût cessé, après le "Jamieson Raid" d'occuper aucune position officielle, il resta jusqu'à sa mort l'âme dirigeante de la politique anglo-africaine, avec Chamberlain aux colonies. Et lord Grey fut et est resté l'un de ses disciples les plus fidèles, les plus enthousiastes, les plus enflammés.

Vous savez sans doute que lord Grey est l'un des héritiers de Cecil Rhodes, l'un des quelques hommes, tous remarquables à des titres divers, à qui Cecil Rhodes a légué toute sa fortune, sans condition. Il connaissait si bien leur dévouement et eux possédaient si parfaitement sa pensée et ses desseins, qu'il savait que, lui mort, ils continueraient d'exécuter ses volontés et de faire valoir ses idées.

Certes, messieurs, si la liberté du pays n'était pas en jeu, vous ne pourriez retenir, avec moi, un mouvement d'admiration devant des hommes de cette trempe: — des capitalistes comme Cecil Rhodes, qui, bien au-delà des préoccupations de la fortune, cherchait dans un idéal que je n'aime pas, que je repousse, mais que je ne veux pas repétisser, la grandeur de sa patrie et de sa race; — des aristocrates comme lord Grey, qui

pouvant occuper en Angleterre, dans la politique et dans la société, une situation éminente et enviable, s'en va, d'abord dans une pauvre colonie comme la Rhodésie, ensuite dans un pays neuf comme le Canada, accomplir l'œuvre, exécuter la pensée de celui qui a été son prophète.

Et si lord Grey n'était pas gouverneur-général, — de même que je m'incline devant la sincérité de M. Leacock, devant le zèle du colonel Denison, — j'admèrerais profondément le patriotisme et le dévouement de lord Grey à ses idées.

LA TRADITION CONSTITUTIONNELLE

Mais puisque les aviseurs légaux de Son Excellence, oubliant la tradition d'Edward Blake, oubliant la tradition de John-A. Macdonald, négligent de rappeler à Son Excellence qu'elle n'a pas plus le droit de faire ici de la politique impérialiste que Sa Majesté Édouard VII n'a le droit de faire de la politique d'aucune sorte dans le Royaume-Uni, il faut bien que nous, du peuple, nous, de la foule, élevions la voix pour dénoncer les intrigues et la lâcheté des parlementaires et faire entendre la voix du peuple à l'oreille des gouverneurs.

Lord Grey ne fera jamais de coup d'état; mais depuis qu'il est ici, — depuis surtout que le ministère Asquith, après avoir un instant cherché à secouer le joug des idées chamberlainistes, s'y rattache quant à la question de défense, afin d'éviter, s'il est possible, d'aborder la question du tarif; — depuis deux ans, lord Grey a plus travaillé pour le triomphe de l'idée impérialiste, pour l'introduction de la politique dont nous voyons poindre les débuts, que quelque politicien qui soit dans toute l'étendue du Canada.

Comment a-t-il travaillé? A Rideau Hall comme à la citadelle de Québec, dans la maison de lord Strathcona comme dans la maison qu'il occupe à Toronto, comme partout où il va, s'intéressant aux questions sociales, offrant à chacun une parole aimable, tendant une main cordiale, désarmant les méfiances, s'adressant aux directeurs de collègues, aux journalistes, aux financiers susceptibles d'être tentés par une décoration, employant vis-à-vis de chacun l'argument qui trouve le plus vite le chemin du cœur, du cerveau ou de la vanité. — lord Grey a mené, depuis deux ans, dans les cercles politiques mais surtout dans les cercles sociaux,

une campagne active, sans relâche, en faveur de la politique de M. Chamberlain et surtout en faveur de l'organisation de la défense impériale.

LA VOLONTE DU PEUPLE

Mais au-dessus du Gouverneur, au-dessus du premier ministre, au-dessus du leader de l'opposition, au-dessus même du parlement, — puisque le parlement, le gouverneur et la constitution même en dépendent, — il y a la volonté populaire; et je dis que le parlement, même à l'unanimité, n'a pas le droit de voter une loi comme celle-ci sans avoir obtenu l'assentiment du peuple.

En 1904, est-ce cette politique de défense navale, est-ce le principe de la participation du Canada à toutes les guerres de l'Empire que sir Wilfrid Laurier faisait triompher au Canada?

Non !

Que présentait-il au peuple en 1904? Son attitude à la conférence de Londres, le discours du 15 avril 1902, que je vous ai lu tantôt, où il dénonçait comme un crime la politique qu'il veut nous imposer aujourd'hui.

En 1908, quel est le principe qui triomphait encore avec sir Wilfrid Laurier, — dans la mesure où le peuple s'est préoccupé de cette question? C'est encore le principe de l'autonomie, que les représentants du gouvernement canadien revendiquaient à Londres, en 1907, avec la même énergie qu'en 1902.

Et depuis 1907 — avant comme pendant et après le péril allemand — jusqu'à sept jours avant l'introduction de ce bill, toujours nous avons entendu la même voix charmeresse moduler ses accents, tantôt au diapason nécessaire pour endormir les consciences d'Ontario, tantôt revenant vers sa "chère vieille province" de Québec. Dans un seul de ces moments, à travers la plus souple, la plus délicate, la plus harmonieuse de ces modulations, avez-vous jamais saisi le moindre accent, le moindre parole qui ressemblât à celles que je vous ai lues tantôt?

L'OEUVRE DE M. LAURIER

Lorsque dans cette salle même, au mois d'octobre 1908, sir Wilfrid Laurier est venu vous demander un nouveau témoignage de confiance et qu'il vous disait: "Laissez-moi terminer mon œuvre", vous a-t-il dit que la fin de cette œuvre serait de détruire tout ce qu'il avait encensé, de brûler les dieux qu'il avait adorés, de détruire l'œuvre et la mémoire, — je ne dirai pas de Papineau et des hommes de

1837: non, non, ceux-là, il y a longtemps qu'il les a reniés; et c'est son droit — mais l'œuvre et la mémoire de ceux qu'il a suivis plus tard, de Lafontaine, de Blake, de Mackenzie? Vous a-t-il dit qu'il emploierait la fin de sa carrière à détruire ce qu'il avait lui-même prêché pendant trente ans, et que, profitant de l'empire aveugle que le peuple canadien lui a laissé prendre sur lui, il nous ferait accepter, en nous trompant, la politique qu'il a dénoncée lui-même comme un crime et un suicide national?

Quelles que soient nos opinions politiques, quelles que soient nos sympathies individuelles, — personne ici n'a plus aimé Laurier que je l'ai aimé, personne ici ne lui a plus donné, sans compter, sa jeunesse, son enthousiasme, son admiration, son culte, — il y a quelque chose qu'il faut aimer plus que les hommes, il y a son pays!

Et ni M. Laurier ni M. Borden, ni le parlement tout entier, ni le gouverneur-général n'ont le droit d'imposer au pays une politique comme celle-ci sans savoir si le peuple l'accepte ou la repousse.

Je ne vous demande pas ce soir de condamner cette politique, je ne vous demande pas d'accepter sans conteste les paroles que je viens de prononcer. Réfléchissez, méditez, comparez. Étudiez la question sous tous ses aspects. Écoutez les arguments de toute sorte.

Mais j'ai le droit de vous demander ce soir, — pas en mon nom, mais au nom de vos fils, au nom de ceux qui porteront le poids de cette politique criminelle, au nom de ceux qui solderont les taxes qui s'appesantiront sur nous, au nom de ceux qui peut-être s'embarqueront bientôt sur ces vaisseaux pour aller périr sur des mers lointaines—

j'ai le droit de vous demander de vous unir à moi pour faire savoir à lord Grey, à sir Wilfrid Laurier et à M. Borden qu'avant de nous lancer dans cette voie ils doivent nous expliquer leurs desseins, les faire connaître au peuple et en obtenir l'approbation de leur politique.

L'APPEL AU PEUPLE

C'est pourquoi, messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre le vœu suivant:

“ Cette assemblée déclare que le parlement n'a pas le droit d'engager le Canada dans une politique navale entièrement nouvelle sans avoir au préalable obtenu le consentement du peuple.

“ En conséquence, cette assemblée demande à la Chambre des Communes et au Sénat de différer l'adoption du projet de loi déposé le 12 janvier 1910 jusqu'à ce que le peuple ait manifesté sa volonté par un plébiscite.

“ Le président est prié de transmettre ce vœu à Son Excellence le Gouverneur-Général, au Premier-Ministre, au leader de l'opposition et à M. Monk, député de Jacques-Cartier.”

Ce vœu n'est pas une déclaration de guerre, ni le commencement d'une révolution. Les paisibles agriculteurs du “ Grange ” d'Ontario, les “ Grain Growers ” froids et résolus du Manitoba, tous ou presque tous anglais et protestants, l'ont adopté avant nous.

Nous avons le droit de venir à notre tour accorder notre appui aux citoyens des provinces anglaises qui demandent que le parlement ne sacrifie pas les droits de la nation, ou au moins ne les engage pas, sans connaître la volonté du peuple.

FIN